

LE JUBILÉ UNIVERSITAIRE

DU

Baron DESCAMPS

Le 31 mai 1926, dans la salle académique de la Faculté de Droit de l'Université de Louvain, a été célébré, avec un éclat dont les fastes universitaires garderont un inoubliable souvenir, le jubilé de cinquante années d'enseignement de M. le baron Descamps, professeur à la Faculté de Droit, à l'École des Sciences politiques et sociales et à l'Institut supérieur de Commerce.

Dans le vaste auditoire, artistiquement décoré et pavoisé aux couleurs nationales, avait pris place un public d'élite où se pressaient élèves, anciens élèves et amis du vénéré jubilaire.

Lorsque le baron Descamps fit son entrée dans l'assemblée, accompagné des Présidents d'honneur — Monseigneur Ladeuze, recteur magnifique, le Comte 't Kint de Roodenbeke, Président du Sénat — et escorté de ses collègues de l'Université et de nombreuses notabilités du pays et de l'étranger, il reçut les prémices de la plus enthousiaste et de la plus longue ovation.

Les acclamations redoublèrent lorsque M. Braffort, Doyen de la Faculté de Droit et Président du Comité organisateur, fit connaître le Message de Sa Majesté le Roi Albert au baron Descamps et donna communication de l'hommage du Gouvernement.

Immédiatement après commença la série des discours universitaires :

Discours du Président Braffort, au nom de la Faculté de Droit.

Discours du baron Tibbaut au nom des anciens étudiants.

Discours des délégués des étudiants actuels, Pierre Herman et Arthur de Cordier, en langue française et en langue flamande.

A ces discours universitaires succéda une série de discours de hautes notabilités étrangères, attestant le renom dont jouit le baron Descamps par delà les frontières :

Discours de M. Raphaël Georges Lévy, Président de l'Institut de France ;

Discours de S. E. M. Adatci, Ambassadeur du Japon ;

Discours de M. Charles Chaumet, ateur, ancien ministre, Président du Comité parlementaire français du commerce ;

165409

Bibliothèque Maison de l'Orient



165409

Discours de M. Angelo Pavia, sénateur du royaume d'Italie, président du Comité parlementaire italien ;

Discours de M. Celso Bayma, délégué du Parlement brésilien ;

Discours de M. Maunoir, Conseiller national et Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Genève ;

Discours de M. Van Laer, délégué de la Faculté catholique de Droit de Lille.

Communication fut ensuite donnée de nombreux messages d'Universités et d'Institutions scientifiques et juridiques s'associant à la fête jubilaire, ainsi que de la collation de distinctions honorifiques accordées à cette occasion au baron Descamps.

Enfin remise officielle fut faite au jubilaire de son buste en marbre, œuvre et l'un des chefs-d'œuvre du sculpteur Victor Rousseau, de l'Académie royale.

Très ému par tant d'hommages le baron Descamps a remercié l'assemblée dans une allocution où l'élévation de la pensée alternait avec une modestie charmante et avec une touchante cordialité.

La cérémonie académique a été suivie d'un banquet jubilaire de plus de deux cents couverts, où les convives ont chaleureusement applaudi de nombreux discours :

Discours de M. le Président Braffort, portant le toast au Pape et au Roi ;

Discours de M. Van de Vyvere, Ministre d'État, portant le toast au baron Descamps ;

Discours du Jonkheer van Vredenburg, Ministre des Pays-Bas, s'associant, au nom de son pays à l'hommage rendu à l'éminent jubilaire ;

Discours de M. Delombre, ancien Ministre, exaltant la bonté d'âme du héros de cette fête ;

Discours du R. P. Pinard de la Boullaye, professeur à l'Université grégorienne de Rome, célébrant l'action de l'éminent professeur de Louvain dans l'ordre des sciences ethnologiques et religieuses.

Le baron Descamps a répondu brièvement à cette nouvelle avalanche d'éloges en portant, avec un humour plein d'à-propos, un toast à tous les hôtes du banquet jubilaire.

La fête s'est longtemps prolongée dans un universel enthousiasme.

Nous insérons dans ce Mémorial l'indication des fondations jubilaires faites par le baron Descamps en souvenir de son professorat, la bibliographie des principaux travaux du professeur de Louvain, ainsi que la liste des personnes qui ont bien voulu s'associer à la manifestation jubilaire.

MANIFESTE DE LA FACULTÉ DE DROIT

La Faculté de Droit de l'Université de Louvain a pris l'initiative d'une manifestation en l'honneur du Baron Descamps, à l'occasion de sa cinquantième année d'enseignement universitaire.

Nous prions ses collègues, confrères, anciens élèves, élèves et amis de s'associer à cet hommage qui consistera dans la remise au jubilaire de son buste en marbre, accompagnée d'un banquet.

Au cours de sa longue carrière universitaire, le Baron Descamps, professeur à la Faculté de Droit et membre depuis l'origine de l'École des Sciences politiques et sociales et de l'Institut supérieur de commerce, a publié sur la philosophie et l'histoire du Droit, sur le Droit administratif, sur le Droit international — qu'il a enseignés — des travaux qui ont augmenté le renom de la science belge à l'étranger. L'Institut de France, Académie des Sciences morales et politiques, l'a élu comme associé. L'Académie dei Lincei, les Académies de Lisbonne et d'Oslo (Christiania) l'ont appelé à faire partie de leurs membres. Les Universités d'Oxford et d'Edimbourg lui ont conféré le titre de Docteur d'honneur.

Membre de l'Académie royale de Belgique, il a occupé la présidence de cette institution nationale.

Avocat, il fut à trois reprises élu par ses confrères Bâtonnier de l'Ordre.

Membre du Sénat où il représente depuis 1892 l'arrondissement de Louvain, il se signala par ses travaux parlementaires spécialement dans les questions constitutionnelles et internationales.

Ancien Ministre des Sciences et des Arts, il est actuellement Vice-Président de la Haute Assemblée.

Il a participé à l'œuvre coloniale, notamment en qualité de Ministre d'État et de Président du Conseil supérieur du Congo.

Dans l'ordre international, investi successivement des fonctions de Président de l'Institut de Droit international et de Président de l'Institut colonial international, il a représenté la

Belgique à de nombreuses conférences diplomatiques, depuis la première Conférence de La Haye dont il a été le principal rapporteur. Il est aujourd'hui, par ordre des nominations, le doyen d'âge de la Cour Permanente d'Arbitrage. Il a été choisi comme Président du Conseil de la Conférence Parlementaire Internationale du Commerce depuis la fondation de cette Institution.

La manifestation jubilaire à laquelle, nous l'espérons, vous voudrez bien vous associer, aura lieu à Louvain, le 31 mai prochain. La remise du buste se fera au local de la Faculté de Droit, à 2 h. 1/2. Elle sera immédiatement suivie du Banquet auquel seront conviés, par carte spéciale, les souscripteurs...

Dans l'attente d'un accueil favorable au présent appel, nous vous prions d'agréer, les assurances de nos sentiments distingués.

POUR LE COMITÉ ORGANISATEUR :

Les Présidents d'Honneur,

Mgr LADEUZE,
Recteur de l'Université de Louvain,

Comte t'KINT de ROODENBEKE,
Président du Sénat de Belgique.

Le Président,

Louis BRAFFORT,
Doyen de la Faculté de Droit.

Les Professeurs à la Faculté de Droit,

J. VAN BIERVLIET, *Secrétaire de l'Université,*
P. COART, F. BRUSSELMANS, M. DEFOURNY, S. DEPLOIGE,
L. DUPRIEZ, A. JANSSEN, A. NÉRINCX, P. POULLET,
G. SAP, J. VAN DEN HEUVEL, P. VAN DIEVOET,
P. VAN GOETHEM, A. VAN HOVE,
P. VELDEKENS.

Le Secrétaire,

Jean DABIN, *Secrétaire de la Faculté de Droit.*

Louvain, le 1^{er} mai 1926.

MESSAGE DE S. M. LE ROI ALBERT

BARON DESCAMPS PROFESSEUR UNIVERSITÉ

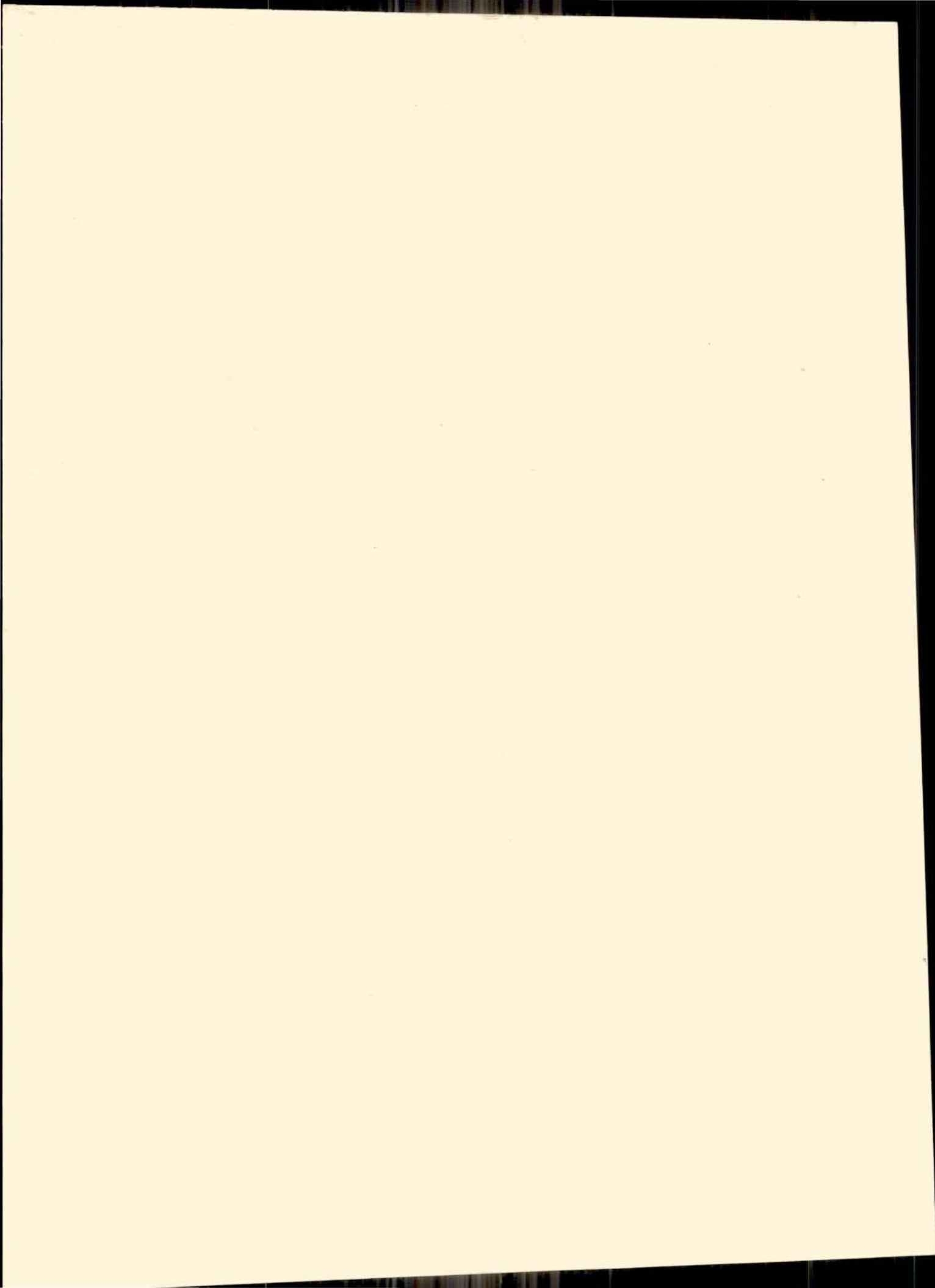
FACULTÉ DROIT LOUVAIN,

A L'OCCASION DE VOTRE CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE PROFESSORAT JE VOUS ADRESSE MES FÉLICITATIONS LES PLUS CHALEUREUSES ET FORME VŒUX POUR QUE LONGTEMPS ENCORE VOUS PUISSIEZ CONSACRER VOTRE SCIENCE ET VOTRE EXPÉRIENCE À L'ÉTUDE DES PROBLÈMES DONT LA SOLUTION EST DE NATURE À FAVORISER LA CAUSE DU RAPPROCHEMENT DES PEUPLES.

ALBERT.

HOMMAGE DU GOUVERNEMENT.

S. E. M. Jaspar, Premier Ministre, après avoir fait connaître au Comité organisateur les raisons d'ordre national qui l'ont forcé de réunir d'urgence le Conseil des Ministres pour la solution d'une question d'État ne comportant aucun retard, a tenu à s'associer à la manifestation jubilaire et à exprimer au baron Descamps, en même temps que ses plus vifs regrets de ne pouvoir être que de cœur à Louvain, avec les collègues qui se proposaient comme lui de s'y rendre, ses félicitations les plus chaleureuses et ses vœux les meilleurs.



DISCOURS UNIVERSITAIRES

I. — DISCOURS

de M. Louis BRAFFORT, Doyen de la Faculté de Droit,
Président.

CHER ET HONORÉ COLLÈGUE,

Au nombre des grandes joies dont le sort, hélas, ne nous est pas si prodigue, j'ai toujours compté le bonheur d'un fils, à qui la destinée permet de célébrer, vers la fin d'après-midi d'une belle vie, les noces d'or de parents aimés et respectés. C'est une joie pareille qu'éprouve aujourd'hui l'un de vos fils spirituels à présider la célébration de vos noces d'or universitaires.

Et, puisque nous voici réunis pour cette fête familiale de l'esprit, vous me permettez d'unir dans un même témoignage de gratitude et une même pensée pieuse, à ceux qui ont le bonheur d'y participer par leur présence, les chers absents qui furent avec vous, mon cher Maître, les auteurs vénérés de ma formation juridique.

J'adresse un salut affectueux et reconnaissant à mes anciens professeurs — mes éminents collègues actuels — aux Van den Heuvel, aux Pouillet, aux Schicks, aux Dupriez, aux Nérinx, qui tous furent vos élèves, à l'exception d'un seul ; spécialement à l'ancêtre vénéré, M. Van Biervliet, qui, professeur tout court, depuis onze lustres se contente de préparer le sol et d'y jeter la bonne semence, avec la seule satisfaction de contempler le blé qui lève et les moissons qui mûrissent, grâce à la rosée et au soleil du Tout-Puissant à Qui son âme reporte tout bien et tout honneur.

Mais, je pense aussi à ceux qui manquent à la fête, et sur la tombe de qui je veux déposer pieusement la fleur du souvenir :

A Jean Corbiau, de qui je célébrais il y a quatre ans en ce mois de mai et à cette même tribune, vers l'époque de ses noces d'argent universitaires, les mérites posthumes, les œuvres achevées et les chefs-d'œuvre ébauchés ;

A Léon Mabile, frappé en pleine activité, à l'approche de ses noces d'or qui devaient être célébrées en même temps que les vôtres ; Léon Mabile qui, pendant un demi-siècle, lutta au Parlement pour réaliser l'harmonie du droit civil qu'il

enseignait à l'Université avec son idéal juridique, fruit de sa claire intelligence et de son cœur généreux.

Je pense enfin au grand Cardinal, dont l'enseignement philosophique, au temps où vous m'enseigniez le Droit naturel au Collège du Pape, planait sur nos auditoires comme le Droit divin domine le droit humain, et qui formula notre Credo juridique, lumière de nos esprits, espoir de nos cœurs, force de nos volontés, éprouvées et sanctifiées par le feu de l'épreuve :

« Que la brutalité de la force soit le fait d'un seul — anarchiste ou autocrate — ou qu'elle soit le fait d'une majorité ou même d'une collectivité, il importe peu : le fait n'est pas le Droit, il est soumis au Droit et doit être régi, jugé, approuvé ou condamné par lui, et, dès lors, l'absolu dans les relations juridiques ne repose ni sur la pointe du glaive d'un révolutionnaire, ni sur la volonté d'un peuple appelé souverain, il doit avoir ailleurs son point d'appui... L'homme n'est pas le Droit, il ne crée pas le Droit, il lui est soumis et l'ordre social que sauvegarde le maintien du Droit n'est possible qu'à la condition que les volontés soient obligées et au besoin contraintes de respecter le Droit... Le Droit est imprescriptible ; il n'émane ni du caprice individuel, ni d'une volonté collective ; il est au-dessus de tout ce qui est conditionné et contingent, en un mot, il est de sa nature absolu... Et parce qu'il n'y a de Droit véritable, c'est-à-dire absolu, que dans l'ensemble des relations des actes sociaux avec le Bien absolu, c'est-à-dire avec Dieu lui-même, subsistant dans sa souveraine et immuable Majesté, le Droit est sacré. »

C'est de cette phalange magnifique qui a formé l'élite des juristes catholiques de Belgique que s'est dégagée votre personnalité aux aspects multiples et brillants. Vous en avez été l'élément représentatif, le plénipotentiaire chargé de missions, de distinctions et d'honneurs.

Au moment de faire votre portrait, j'éprouve un certain embarras, pareil à l'hésitation de l'artiste devant un modèle très complexe.

Dans quel milieu vous situer ? Dans le monde universitaire, parlementaire, diplomatique, belge, colonial, international, mondial ?

De quel uniforme vous revêtir ? De la toge du professeur, de l'habit brodé de l'académicien ou du ministre d'Etat ?

Embarras d'un moment seulement. Car, parmi tant de fonctions diverses, si je vais au fond des choses, de votre vie, je découvre une puissante unité.

C'est en juriste que je veux vous camper.

L'unité de votre vie, la voilà : le Droit, l'amour du Droit, le culte du Droit, le Droit souverain, chez nous, dans la colonie, entre les peuples ; le Droit humain en harmonie avec le Droit chrétien et le Droit divin.

C'est à cette tâche que vous vous êtes consacré tout entier : non seulement à l'enseignement du Droit, qui ne tient qu'une place dans votre vie, mais à l'élaboration du Droit, au Parlement et au Gouvernement, à l'expansion du Droit, dans la colonie et dans la Société des Nations, à la diffusion du Droit dans vos nombreux ouvrages, à la défense du Droit dans des causes célèbres.

C'est pourquoi il appartient à la Faculté de Droit de Louvain de célébrer, dans votre personne, un demi-siècle de labeur continu et fécond au service du Droit.

Au moment d'analyser votre pensée, d'en découvrir les aspects principaux, de mettre en lumière dans un ordre rationnel ses productions principales, un souvenir m'est revenu à la mémoire, de ce beau matin des fêtes grandioses du soixante-quinzième anniversaire de la restauration de l'Université.

En qualité de Ministre des Sciences et des Arts, vous célébriez, en des périodes d'une belle envolée, ce grand artiste dont la Belgique s'honore et que Louvain revendique comme un fils d'adoption, Constantin Meunier. Et je vois se dresser encore, dans la blonde lumière de ce dimanche de mai, l'œuvre superbe qui résume sa vie : quatre bas-reliefs d'un puissant réalisme, incrustés dans un bloc de granit, au sommet duquel une statue idéalisée dessine dans l'azur son geste symbolique.

C'est sous cette forme que je me propose de présenter les quatre pièces essentielles de votre œuvre scientifique dominée par le génie des religions.

I.

Dans la première partie de votre œuvre, celle du professeur de Droit naturel, je distingue et mets hors pair, votre travail consacré au problème capital des rapports entre la nature et le christianisme.

« Les harmonies du Droit naturel et du Droit chrétien ; l'action du christianisme dans la science et dans les lois ». Ces titres disent bien votre pensée fondamentale. Vous précisez votre point de vue en ces termes : « Rendre hommage à tout ce qui honore et sert l'humanité, s'assimiler ce qu'elle a produit et peut produire de meilleur et les élever à une puissance, à une dignité supérieures, c'est l'éternel génie de la religion chrétienne ».

Et vous développez de façon lumineuse cette thèse que « l'intervention du christianisme dans la science et dans la vie humaines se caractérise simplement par l'introduction d'un certain nombre d'éléments qui, loin de supprimer ou d'absorber les éléments naturels, les sauvegardent, les secondent, les perfectionnent soit par voie d'accroissement, soit par voie d'élévation ».

II.

La seconde partie de votre œuvre — celle du professeur de Droit public et administratif — est consacrée à la Belgique, à son statut, à sa constitution interne d'abord, à sa constitution internationale ensuite.

Assurément, les travaux relatifs à la constitution interne représentent des contributions précieuses.

Ainsi, la mosaïque constitutionnelle, intitulée « La Constitution Belge comparée aux sources modernes antérieures et aux anciennes constitutions nationales »,

introduction au *Code constitutionnel belge*, dans lequel par vos soins « les lois et arrêtés qui forment le développement et comme le rayonnement de notre charte, épars en mille documents dans notre législation, ont été groupés sur le plan même de notre Pacte fondamental de manière à composer un commentaire législatif et réglementaire de la Constitution ».

Dans le même ordre d'idées, encore, vos rapports au Sénat, lors de la première revision constitutionnelle, sur l'organisation du Sénat et le régime des colonies, retiennent aussi l'attention, ainsi que vos études sur les immunités parlementaires et les conflits entre les grands pouvoirs souverains.

Et pour clore ce chapitre, quelles belles pages contient la monographie sur « la Nation et l'institution monarchique » qui sert d'introduction au grand ouvrage *Notre Pays*, édité à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance de la Belgique.

Mais dominant ce moment de votre activité et de votre production, se dresse votre œuvre capitale consacrée à la constitution internationale de notre pays : *La Neutralité de la Belgique*.

C'est, écrivez-vous, l'étude de la constitution internationale de la Belgique au quadruple point de vue de l'Histoire, qui met en lumière ses antécédents, de la Diplomatie, qui l'a élaborée, du Droit, qui lui donne sa consistance essentielle et de la Politique qui s'est attachée à la mettre en œuvre et à se déployer sous son égide.

Votre commentaire juridique du pacte international belge mettait en lumière l'harmonie des trois éléments générateurs de notre régime du droit des gens : l'indépendance, la neutralité, la garantie. Il débordait du reste sur le champ du droit international général et justifiait son sous-titre : « Etude sur la constitution des Etats pacifiques à titre permanent ».

Dans la *Revue Générale*, M. Prosper Poulet, après avoir souligné que personne n'avait plus de titres que vous pour traiter avec autorité devant le grand public européen ces problèmes délicats, vous rendait cet hommage mérité : « En réunissant les éléments du Code des droits et des devoirs internationaux de la Belgique, l'auteur n'a pas seulement rendu un service éminent à son pays, il a apporté une contribution importante au progrès du Droit international. »

En effet, et selon votre vœu, vos lecteurs belges ont senti « se développer en eux une confiance plus lumineuse dans les destinées de notre pays », tandis que des critiques aussi autorisés à l'étranger que les Fauchille, les Hagerup... rendaient à cet ouvrage un hommage non moins éclatant, en faisant remarquer comment l'auteur, tout en examinant le Droit international de son pays, a traité supérieurement de nombreuses questions de Droit international.

Synthèse définitive, aurait-on pu dire alors, si le Droit n'était en perpétuel devenir, ainsi que l'histoire de 1914-1918 nous l'a prouvé péremptoirement, à propos même de cette question.

Ne signaliez-vous pas vous-même cette évolution du Droit en matière de

neutralité, dans votre étude sur *Le Pacigérat, ou régime juridique de la Paix en temps de guerre*, travail dont l'originalité féconde a été soulignée notamment par de la Pradelle ?

N'indiquiez-vous pas le nouveau statut international de la Belgique dans votre rapport sur les accords de Locarno ?

III.

Vous avez contribué à établir en pleine lumière non seulement le statut de la mère-patrie, mais aussi celui du Congo belge. C'est la troisième partie de votre œuvre.

Répondant à l'appel du deuxième de nos trois grands rois, Léopold II, l'Africain, et du grand Primat d'Afrique, le Cardinal Lavigerie, vous avez donné carrière sur les questions coloniales et africaines à une série de livres et de discours qui furent des bienfaits pour l'Etat indépendant, puis pour la Colonie du Congo :

« Les grandes initiatives dans la lutte contre l'esclavage » ;

« Un type d'Etat moderne : l'Etat civilisateur dans la Colonie libre » ;

« La part de la Belgique dans le mouvement africain » ;

« La traite africaine » (discours prononcé à l'Université de Liège) ;

« La question africaine » (discours prononcé à la grande assemblée de Cologne) ;

« L'avenir de la civilisation en Afrique » (discours prononcé au Congrès de Malines) ;

« Les stations civilisatrices au Tanganika » (discours prononcé au Palais des Académies).

Enfin et surtout le grand ouvrage sur « *L'Afrique Nouvelle, essai sur l'état civilisateur dans les pays neufs et sur la fondation, l'organisation et le gouvernement de l'Etat indépendant du Congo* », qui a eu les honneurs de deux traductions anglaises sous le titre de *New Africa*.

« Notre dessein, écrivez-vous, en tête de ce livre considérable, est d'établir une des formes les plus remarquables d'organisation politique — l'état colonisateur dans les pays neufs — et de rechercher comment l'œuvre fondée par S. M. Léopold II en Afrique, a résolu le problème de l'instauration d'un tel Etat au cœur même de la Barbarie. » Avec raison vous faisiez appel au jugement de l'Histoire, qui n'a pas tardé à se prononcer, à s'incliner, à louer, à remercier, à glorifier le génie de Léopold II et de son œuvre grandiose. « Lorsque les flots de poussière soulevés par la mêlée contemporaine seront tombés et que la main ordonnatrice du temps, impartiale et sereine, fixera la stature des hommes et le relief des choses de notre époque, peu d'événements garderont sans doute, aux horizons de l'humanité en voie de progrès, une envergure égale à celle du mouvement africain qui a aurolé de son éclat ce dernier quart de siècle ».

Je comprends la satisfaction avec laquelle vous écriviez le 9 août 1903 : « Nous terminons avec ce volume le diptyque que nous avons eu à cœur depuis longtemps

de composer, dont le premier volet a été dédié à la Belgique neutre et indépendante et dont le second est consacré au Congo neutre et indépendant. »

Je ne puis passer sous silence les services éminents que vous avez rendus à l'Etat indépendant, puis à la Colonie comme membre depuis l'origine et ensuite comme président du Conseil supérieur du Congo et de la Cour de cassation du Congo.

Dans la séance solennelle du Conseil tenue à la Cour de cassation, le 7 février 1925, le Ministre des Colonies, M. Henri Carton, a rappelé que le Conseil ne « se borna pas à donner des avis sur les projets de décrets préparés par le Gouvernement, mais que les décrets eux-mêmes furent réellement l'œuvre du Conseil ». C'est ainsi que nous pouvons rapporter au Jubilaire le remarquable décret sur la nationalité au Congo, et le premier Code pénal édicté dans le monde concernant la traite sur terre.

De son côté le vicomte van Iseghem, Premier Président de la Cour de cassation s'est plu à relever la « haute valeur de la jurisprudence élaborée dans des causes parfois très graves et très compliquées, principalement sous la présidence du baron Descamps ».

IV.

C'est surtout dans l'ordre des relations internationales que vous deviez affirmer pleinement votre maîtrise et faire grande figure.

D'avoir professé le Droit des gens à la Faculté de Droit et les questions actuelles du Droit international à l'Ecole des Sciences politiques et sociales, cela vous avait merveilleusement préparé à jouer sur la scène des Conférences internationales un rôle de premier plan.

Comme plénipotentiaire de Belgique, vous prenez part aux Conférences de Bruxelles (Traite africaine), de Berne (Union internationale pour la publication des Traités), de Paris (Protection des œuvres artistiques et littéraires), de Londres (Organisation internationale de la Bibliographie des Sciences).

Vous entreprenez et réalisez en collaboration avec Louis Renault, de l'Institut de France et de la Faculté de Droit de Paris, la publication d'un *Recueil international des Traités*, contenant l'ensemble du droit conventionnel entre les États et les sentences arbitrales, en textes originaux, avec une traduction française.

Investi des fonctions de secrétaire général, puis de président de l'Institut de Droit international, vous éditez un volume concernant « l'organisation, le personnel et les travaux de cet Institut », puis une remarquable étude sur *L'Union internationale pour la publication des Traités*, présentée à l'Institut de France, et que le Traité de Versailles devait définitivement sanctionner.

Président de l'Institut colonial international, vous formulez un projet de *Règlement international sur le recrutement des travailleurs dans les colonies*.

Président de l'une des plus importantes sections du Congrès international d'expansion économique mondiale, vous donnez l'essor à un projet d'*Institution d'une Cour permanente des Parères*.

En 1914, vous présidez la première Conférence parlementaire internationale du Commerce à Bruxelles; vous y prononcez le discours inaugural; on remarque vos nombreuses interventions et vos discours d'ouverture des sessions à Bruxelles en 1919, à Paris en 1920, à Bruxelles en 1924, à Rome en 1925, hier à Londres.

Mais c'est surtout dans la voie de l'arbitrage international, de la substitution à la guerre d'un régime juridique de règlement des conflits internationaux que vous jouez un rôle prépondérant et véritablement historique. Votre œuvre marque les étapes de la marche de l'humanité travaillée par des ferments de discorde, mais assoiffée d'ordre, de justice, de tranquillité, vers l'aurore d'une paix radieuse et féconde. C'est votre collaboration à l'organisation de la Justice internationale.

Sous votre présidence est élaboré à l'Union interparlementaire réunie à Bruxelles, le premier projet de « Cour permanente d'arbitrage » et vous recevez de l'assemblée le mandat de transmettre ce projet en le recommandant à tous les États. C'est l'origine du célèbre *Mémoire aux Puissances sur l'Organisation de l'arbitrage international*, traduit dans un grand nombre de langues étrangères et qui garde encore aujourd'hui une poignante actualité.

Aussi ne faut-il pas s'étonner que la Conférence de La Haye de 1899 vous ait confié le soin de rédiger le magistral rapport sur « le règlement pacifique des différends internationaux », qui a abouti à la constitution des premiers tribunaux d'arbitrage.

Le 25 juillet 1899, M. le Président de Staal, en présence de tous les délégués des Puissances, rendait hommage en ces termes au baron Descamps : « Son nom demeurera intimement uni au projet que vous venez d'adopter. Son rapport est un monument de science et de méthode et représente un effort intellectuel inappréciable. »

Je rappelle en passant que grand avocat des causes internationales, c'est vous qui avez plaidé et gagné la cause des Etats-Unis contre le Mexique dans l'affaire des fondations californiennes, premier arbitrage de la Cour de La Haye.

C'est assurément en reconnaissance du service rendu à la cause de la Justice internationale dont La Haye fut le bureau, que le baron Descamps fut appelé à la présidence du Comité des Dix Juristes internationaux chargés par le Conseil de la Société des Nations de rédiger à La Haye un avant-projet de « Constitution de la Cour permanente de Justice internationale », prévue au Traité de Versailles.

C'est tout naturellement le baron Descamps qui fut désigné par le Sénat de Belgique comme rapporteur des « Accords de Locarno ».

Avec raison vous écrivez : « Loin de détruire le Pacte de la Société des Nations, les Accords de Locarno s'ajustent remarquablement à ce Pacte dans l'ordre d'une consolidation plus parfaite de la Paix. Et, en pénétrant dans leur économie, l'on n'a pas de peine à saisir, au regard spécial de la Belgique, comment ces Accords forment avec le Traité de Versailles, dont ils sont le complément, et avec l'entente défensive signée avec la France, visant le cas d'agression non provoquée, un ensemble caractéristique du Statut international nouveau de notre Pays ».

Vous déclariez dans l'*Afrique Nouvelle* : « Nous sommes pacifiques de tempérament et par conviction ». Vous avez, parmi les satisfactions de réalisations fécondes dans l'ordre de la Paix, goûté l'amertume de cruelles désillusions. Mais vous avez gardé la foi sereine en des temps meilleurs. Avec vous, nous croyons que, bon gré, mal gré, toutes les résistances, les obstacles, les embûches seront un jour emportés dans le courant, dans l'élan de toutes les bonnes volontés tendues vers l'aurore de ce jour lumineux où les conflits internationaux se régleront par les voies pacifiques de la Justice et du Droit. Cette confiance ne comporte aucune abdication, aucun oubli des morts glorieux, ni des leçons du passé. C'est un effort prudent mais fervent, en esprit de charité, vers la paix promise aux hommes de bonne volonté.

V.

En parlant, il y a quelques mois, à Delft, au pied du mausolée de Grotius, au nom de l'Institut de Droit international réuni en session sur le sol des Pays-Bas, pour célébrer le trois centième anniversaire de la publication du *Droit de la Guerre et de la Paix*, après avoir caractérisé l'œuvre accomplie par l'immortel Batave, vous disiez : « Dans la vie des grands pionniers de la pensée humaine, il y a souvent une idée cardinale, un moteur principal qui domine cette vie et autour duquel les autres moteurs viennent se grouper comme des auxiliaires subordonnés. Cette idée apparaît parfois à ce moment où l'homme jette dans un sillon encore neuf les semences de l'avenir, puis elle se trouve aux prises avec les vicissitudes de l'existence, menaçant quelquefois de sombrer, revenant à jour dès qu'elle le peut. »

J'ai l'impression qu'en prononçant ces paroles, vous pensiez à l'analogie de votre propre cas. Il me semble bien que tout en consacrant votre activité féconde à la Belgique, au Congo, à la Société des Nations, vous n'avez cessé de porter votre attention sur l'objet de votre première étude, sur le problème capital des rapports entre la Nature et le Christianisme. Car ce sont les réflexions de toute une vie que vous condensez dans cette œuvre où vous envisagez à présent le phénomène religieux dans toute son ampleur avec la science et la vie. Le *Génie des Religions*, dont le Grand Primat de Belgique avait gracieusement accepté la dédicace, constitue une synthèse qui n'avait pas encore été réalisée jusqu'ores et qui a recueilli les suffrages des critiques les plus avertis et les plus autorisés, les d'Alès, les de Grandmaison, les Pinard de la Boullaye, les Schmidt, les Lemonnier, les Pascal, les Nys, les Van Hoenacker.

Le premier volume, consacré aux origines du phénomène religieux observé sous tous ses aspects, sera suivi, sous peu, du Génie du christianisme et du Génie des religions non chrétiennes, dont des fragments ont déjà été publiés, l'un par l'Académie royale de Belgique sous le titre : *La Matière et la Force*; l'autre par l'Académie dei Lincei, sous le titre : *Le Problème scientifique de la Vie*.

Nous faisons des vœux pour l'achèvement de cette œuvre qui couronnera une vie de foi chrétienne et de travail scientifique.

Voilà une pâle esquisse de votre œuvre.

Elle suffit à expliquer que de tous les pays vous soient venues des distinctions insignes; que tant d'académies vous aient appelé à faire partie de leur aréopage, les académies de Belgique, dei Lincei de Rome, de Lisbonne, d'Oslo (Christiania); que tant d'universités vous aient élu docteur d'honneur, les Universités d'Oxford, d'Edimbourg; que l'Institut de France, qui ne compte que dix associés dans le monde, vous ait accordé un siège à côté de celui du Cardinal Mercier, à qui a succédé le Roi Albert; qu'aujourd'hui encore un si grand nombre d'académies et d'universités étrangères vous envoient les adresses les plus flatteuses ou bien, comme les Facultés catholiques de Lille, vous confèrent le titre de docteur d'honneur, ou bien comme les célèbres académies de Bologne et de Madrid, vous invitent à prendre rang parmi leurs membres illustres.

Ainsi, mon cher Maître et Collègue, votre influence, celle de votre pensée a rayonné non seulement sur l'Université de Louvain et dans notre pays, mais encore sur tous les hauts lieux de la Science à l'étranger.

C'est que, comme le bon ouvrier de la parabole, ayant reçu cinq talents, vous avez su les faire admirablement fructifier. Certes, la Providence vous en a donné le temps et les moyens, mais vous pouvez vous rendre cette justice que vous n'avez pas mangé votre pain dans l'oisiveté.

Dieu soit loué dans votre œuvre !

Qu'il soit remercié des dons dont il vous a comblé !

Puisse-t-il achever son bienfait en vous accordant encore de longs jours pour revoir votre œuvre et y mettre la dernière main.

Afin de perpétuer le souvenir de cette œuvre et la mémoire de son auteur, nous avons demandé à l'un de nos plus grands maîtres du ciseau de notre temps de fixer vos traits dans le marbre.

L'art robuste
Seul a l'éternité,
Le Buste
Survit à la cité,

a dit le poète. En quoi il n'a qu'à demi-raison. Votre pensée elle-même durera dans les prolongements de votre enseignement et de votre activité, dans les ouvrages à qui vous l'avez confiée, dans les institutions auxquelles vous l'avez transmise, et nos arrière-petits-enfants y connaîtront la noblesse de votre physionomie intellectuelle et morale, en même temps qu'ils retrouveront vos traits scellés vivants dans le marbre, dans ce chef-d'œuvre.

II. — DISCOURS

de M. le Baron TIBBAUT, Vice-Président
de la Chambre des Représentants,
au nom des Anciens Étudiants.

MONSIEUR LE PROFESSEUR,

Cette fête ne se conçoit pas sans que se fasse entendre la voix de ceux qui ont vécu plus près de vous, des anciens étudiants qui ont recueilli à la fois vos doctes leçons et les multiples témoignages de votre amitié.

Nommé professeur presque au sortir de l'Université, vous gardiez, sous la toge, le cœur exubérant de l'étudiant; vos sympathies pour la jeunesse vous faisaient descendre de la chaire doctorale pour vous rapprocher d'elle, pour vous mêler à ses travaux, à ses manifestations, à ses joies, et c'était le chemin direct des cœurs.

Aussi, dès 1885, nous nous pressions en rangs serrés autour de vous aux Halles universitaires, dans l'antique salle des Promotions, pour vous offrir solennellement votre portrait peint par le grand artiste Juliaan De Vriendt; et j'eus l'honneur, comme président de la Société générale des Etudiants, de me faire leur organe et de vous apporter « le témoignage d'estime et d'affection que vous ont vouées les fils de l'*Alma Mater* et qui, au dire de M. Thonissen de grande mémoire, constituent la joie, l'orgueil et la gloire du professeur ».

Ces termes, que j'emprunte à mon allocution de jadis, je suis heureux de pouvoir les reprendre ici en toute sincérité; les sentiments exprimés il y a quarante et un ans n'ont rien perdu de leur intensité; pour beaucoup d'entre nous, qui vous ont rencontré sur les chemins de la vie privée ou publique, ils se sont encore épanouis dans l'âge mûr, et, pourquoi ne pas l'avouer, dans la vieillesse.

C'est le privilège de l'*Alma Mater* d'exercer une étonnante puissance d'attraction sur les esprits et sur les cœurs; et c'est ce qui explique l'afflux périodique des anciens, soit qu'ils célèbrent comme aujourd'hui l'un de leurs maîtres vénérés, soit qu'ils viennent honorer la Haute Institution qui leur a ouvert l'accès à la vie du large, comme en 1884 lors des fêtes jubilaires du cinquantenaire, auxquelles vous avez collaboré puissamment et qui groupaient autour d'elle toute la Belgique catholique, fière de son œuvre.

Dès que la pensée se reporte à Louvain, les souvenirs surgissent nombreux, profonds et réconfortants; et ils se rapportent en premier lieu aux chères études, qui formaient le but de nos efforts et qui devaient servir d'assises à notre avenir.

Nous ne voudrions pas, Monsieur le Professeur, relever les titres scientifiques qui n'ont cessé d'augmenter l'autorité de votre enseignement; ils touchent aux domaines divers des connaissances humaines et ils justifient les hommages que vous apporte le cortège de savants accourus de tous les pays et qui donnent à cette fête un lustre nouveau.

Nous ne pouvons que souligner ici une conception fondamentale du pouvoir, que, dans vos cours de philosophie du Droit, du Droit administratif et du Droit international, vous mettiez en pleine lumière à l'occasion du principe de *self-government*, mais qui s'étend à la fois au Droit public et au Droit privé.

Vous opposiez à la thèse des légistes qui consacre l'omnipotence de l'Etat, la thèse chrétienne qui respecte l'individu et la famille, première cellule sociale. Ce n'est pas l'individu qui est fait pour l'Etat, c'est l'Etat qui est fait pour permettre aux citoyens de se développer dans l'ordre de leur destinée.

Nos ancêtres s'en étaient inspirés lorsqu'ils luttèrent pour l'autonomie des groupements administratifs, commune et province, qui ont donné à la vie locale et régionale une si grande intensité et qui, tout en arrêtant les prétentions absorbantes de l'étatisme, du césarisme et des pouvoirs centralisateurs, ont été des facteurs actifs de la grandeur du pays; et ils nous ont laissé en héritage le principe de *self-government*, comme une des garanties les plus efficaces de la liberté individuelle et de l'indépendance nationale.

Mais il y a d'autres groupements, qui se forment en deçà et au delà des frontières territoriales et qui visent la collaboration pour les buts les plus divers d'ordre économique, social et moral. Les légistes les voyaient aussi avec défaveur; ils les considéraient comme des menaces pour l'omnipotence de l'Etat qui s'accommode mieux de l'isolement, de la faiblesse et de l'impuissance des citoyens; et ce n'est qu'avec une extrême défiance qu'ils avaient accordé le bénéfice de la vie juridique aux sociétés commerciales, aux coopératives, aux mutualités, aux associations professionnelles.

Mais votre thèse, par un rayonnement irrésistible, a lentement conquis le monde judiciaire et législatif; et une des grandes satisfactions de notre carrière publique a été d'avoir pu collaborer à son succès dans le domaine législatif et d'avoir contribué dans ces derniers temps à assurer la personnalité juridique aux associations internationales à but scientifique, aux associations sans but lucratif et aux sociétés civiles. Et ce progrès juridique a provoqué une merveilleuse efflorescence d'œuvres et d'institutions d'ordre moral, qui touchent à la charité, à l'hygiène, à l'enseignement, à la religion, aux beaux-arts, embellissant la physionomie sociale du pays.

Vous jugerez sans doute, comme nous, Monsieur le Professeur, que la plus belle récompense de l'enseignement et de la politique est de voir ainsi, par la réali-

sation d'une idée, principe de vie, se développer les forces économiques et morales dont l'action survit aux individus.

S'il fallait vous suivre sur d'autres terrains, nous devrions envisager le domaine colonial et international. Vous aviez, du premier coup d'œil, mesuré la grandeur de l'œuvre civilisatrice et économique que le génie de Léopold II créa au centre de l'Afrique; aussi fûtes-vous l'un des rares Belges que le Souverain du Congo honora du titre de Ministre d'Etat.

Vous avez aussi devancé les événements en signalant l'importance que devait prendre le Droit international pour un petit pays, qui ne peut grandir dans ses frontières étroites que par son rayonnement économique et moral; votre activité scientifique vous appela aux fonctions de président de l'Institut colonial international et de membre, aujourd'hui doyen, de la Cour permanente d'arbitrage; et votre propagande ne cessa d'entraîner nombre de vos anciens élèves à participer aux congrès internationaux et à collaborer à la Conférence parlementaire internationale du Commerce, dont vous présidez le Conseil et dont vous conduisez les travaux dans toutes les capitales de l'Europe.

En regardant la tâche accomplie, vous pouvez, Monsieur le Professeur, vous flatter d'avoir toujours donné l'exemple du travail, et d'avoir intensifié votre labeur encore à l'âge qui donnerait droit au repos.

Nous sommes d'autant plus heureux de vous en féliciter que, au cours de votre laborieuse carrière, vous avez su former un cortège interminable d'amitiés. Vous n'avez cessé d'entourer la jeunesse universitaire d'une sollicitude toujours en éveil et vous l'avez assistée avec le dévouement de l'ami et du chrétien.

Sachant combien la théorie est distante de la pratique, vous créiez la *Société juridique* pour habituer les élèves à manier l'arme de la parole; et il en est plus d'un qui, par ces premiers essais, a pu franchir avec aisance l'obstacle que dressent devant le débutant le majestueux silence des cours ou tribunaux et la houle des assemblées publiques.

Regardant au delà des intérêts professionnels, vous nous montriez, par l'exemple, que le chrétien n'avait pas le droit de s'enfermer dans l'égoïsme; et vous nous entraîniez soit dans les cours des adultes, dont vous étiez le fondateur, soit dans les conférences de Saint-Vincent de Paul, dont vous étiez l'un des présidents; et ce contact avec les ouvriers et avec les déshérités de la vie a dirigé beaucoup d'entre nous dans la voie de l'action sociale que le grand pape Léon XIII a célébrée dans l'encyclique *Rerum Novarum*.

Malgré notre inexpérience, nous sentions déjà peser sur le monde le malaise né des conditions de misère imméritée, auxquelles était réduite la masse des travailleurs; et c'est ce sentiment qui nous décida à faire appel à l'éloquence du grand apôtre français le comte Albert de Mun. Qui ne se rappelle cette conférence, qui fut un événement et qui marque une étape dans l'action sociale en Belgique. Sa parole sonna comme le commandement d'un officier qui ordonne le combat.

Elle secoua d'émotion l'assemblée qui, au sortir de l'auditoire, s'attela à son char, l'entraînant dans une course folle, qui devait rappeler à l'ancien officier des cuirassiers les périls de la charge de Reichoffen.

Le mouvement social était lancé; on s'en rend compte quand on relit ce discours impérieux, qui figure avec raison dans l'anthologie des grands orateurs français. Hier encore, en le parcourant, j'en subis les frissons; mais ma joie n'était pas sans mélange, car je frémis en y voyant juxtaposées les timides paroles de bienvenue par lesquelles j'avais salué l'orateur. Et je soupçonne, Monsieur le Professeur, que vous n'êtes pas étranger à cette action téméraire de l'éditeur, qui livre ma confusion à la postérité.

C'était une époque brillante pour la Société générale des Etudiants, qui était le centre de leur activité et qui débordait d'enthousiasme aux grands jours des conférences, des fêtes et des manifestations.

Vous en étiez, Monsieur le Professeur, vous étiez même le président d'honneur de l'Union chorale qui, sous la direction de M. Fischer, maître de chapelle de Sainte-Gudule, cueillit des lauriers dans les nombreux concerts à Louvain et ailleurs, et qui révéla, on ne peut l'oublier, l'incomparable talent de Van Dyck, devenu l'un des artistes les plus réputés du monde.

Vous étiez bien souvent dans la nécessité de nous assister de vos conseils dans l'accomplissement de la mission délicate de la présidence.

La jeunesse universitaire avait une vie intérieure intense, favorisée par la concentration des étudiants à Louvain, concentration que rendaient inévitables les moyens plus limités de transport. Mais elle recevait aussi l'écho du dehors; elle subissait la répercussion des mouvements passionnés qui agitaient l'opinion publique.

C'était l'époque où la prospérité générale permettait aux Belges de se payer le luxe de luttes politiques violentes, telle la lutte scolaire, qui avait secoué le pays d'un frisson de combat et qui avait fait passer la flamme de l'apostolat dans les rangs de la jeunesse.

Le parti catholique ne s'était guère habitué aux manifestations publiques; il se tenait modeste dans ses cercles, ses patronages et ses congrégations; les adversaires ne reculaient pas devant la violence pour lui interdire l'accès à la voie publique; et c'est ainsi que, pour défendre notre droit de manifester nos sentiments pour nos professeurs, nous dûmes donner à nos cortèges et à nos sérénades une puissante organisation.

Dans cette lutte ardente pour la liberté, nous n'étions pas sans donner parfois à l'autorité académique, représentée par le vénéré recteur Mgr Pieraerts, des soucis et des embarras; mais nous nous persuadions que rien ne pouvait nous empêcher de conquérir pour le parti catholique le droit à la vie publique et d'inspirer à la jeunesse la confiance en elle-même, sans laquelle il était inutile de rêver d'un meilleur avenir.

Vous ne pouviez, Monsieur le Professeur, rester indifférent à ce geste de *self-defense* qui découlait logiquement de vos savantes théories et qui prenait l'aspect d'une lutte pour le Droit; et c'est ainsi que vous vous êtes constitué notre guide dans de multiples incidents de notre activité politique.

Depuis lors, les années se sont envolées sans rien enlever de votre débordante activité; vous nous avez bien souvent remorqués dans les congrès et les conférences, renforçant ainsi les liens affectueux. Et aujourd'hui que les savants sont accourus pour célébrer vos travaux et les services rendus à la science comme à la chose publique, nous sommes encore là, nous les anciens étudiants, avec nos sentiments d'autrefois, fils reconnaissants de l'*Alma Mater*, qui n'oublions ni les bienfaits de son enseignement ni l'attachement à nos maîtres.

III. — DISCOURS

de M. Pierre HERMAN, Étudiant en Droit.

MONSIEUR LE PROFESSEUR,

Seule l'amitié indulgente de mes camarades de cours peut me valoir l'insigne honneur d'être leur interprète auprès de vous, pour vous dire avec quelle joie, avec quel empressement nous nous unissons à l'impressionnante et flatteuse manifestation dont vous êtes aujourd'hui l'objet.

Et j'ai l'audace de croire que cette inoubliable journée n'eût pas été tout à fait telle à vos yeux, si vos élèves actuels n'étaient venus joindre leurs très humbles et très respectueux hommages aux preuves de sympathie et d'admiration que vous apportent les esprits les plus distingués de Belgique et du monde entier. Pendant un demi-siècle, bien que votre inlassable activité se soit déployée dans les branches les plus variées et les plus absorbantes, vous n'avez jamais voulu abandonner cette tâche — noble et délicate s'il en est — l'enseignement. Si quelque mission vous en écartait momentanément, à peine était-elle accomplie, que vous reveniez aussitôt vers notre Université où vos élèves vous attendaient. Mais ce n'est pas à cela que se bornent vos titres à notre gratitude.

Ceux qui ont eu l'honneur de suivre votre cours d'Encyclopédie du Droit, et plus tard surtout de Droit international, ne doivent-ils pas en conserver une orientation caractéristique et supérieure ?

Combien n'en est-il pas, sans doute, éminents par leurs connaissances juridiques qui sont redevables en grande partie de leur renommée aux principes premiers que vous leur avez enseignés avec méthode et clarté, en un style impeccable.

Et vos élèves, qui vous entourent constamment d'une respectueuse et amicale admiration eussent ressenti comme une grande privation de ne pouvoir joindre à tant d'autres, leurs félicitations sincères et enthousiastes.

J'ai osé dire « amicale admiration »

Mais oui, le célèbre jurisconsulte que vous êtes, ne s'est-il pas toujours doublé d'un ami dévoué de la jeunesse universitaire ?

Lorsqu'après avoir suivi vos cours pendant plusieurs mois, nous nous présentons devant vous, au jour redoutable de l'examen, n'est-ce pas encore un ami, que nous trouvons en vous ? Lequel d'entre nous, rassemblant péniblement les éléments d'une réponse, ne s'est senti charitablement dirigé, par le plus sûr des guides,

dans les méandres du Droit international ? Cet accueil indulgent, d'où une fine ironie n'est peut-être pas exclue, reste, je vous assure, un des meilleurs souvenirs de notre vie universitaire.

L'amitié éclairée que vous daignez nous accorder, la paternelle bonté qui est la vôtre au jour de l'épreuve, ne devaient-elles pas faire nécessairement de vous, Monsieur le Professeur, l'une des figures les plus respectées, j'ajouterai même les plus aimées du corps professoral de notre *Alma Mater*, pourtant si riche en maîtres distingués.

Vous pouvez donc constater que les sentiments de la jeunesse universitaire à votre égard n'ont pas changé depuis le début de votre carrière.

Mais votre mérite et vos nombreux talents ont tiré votre nom de l'obscurité et ont étendu votre réputation bien au delà de nos frontières.

Aussi, vous sommes-nous profondément reconnaissants, non seulement pour le bien que vous nous faites par votre enseignement, mais encore pour le prestige que votre travail a valu à notre chère Université, comme à la Patrie belge !

Nous tous, vos élèves, qui vous avons voué l'admiration due au meilleur des maîtres, nous prions Dieu qu'il nous garde longtemps encore notre professeur éminent et dévoué. Votre souvenir, Monsieur le Professeur, doit vivre en nous, impérissable.

IV. — REDEVOERING van den heer Arthur DE CORDIER,
in naam van de
Vlaamsche Studenten der Rechtsfaculteit.

HOOGGEACHTE HEER PROFESSOR,

De Vlaamsche studenten der Rechtsfaculteit hebben mij de taak opgelegd U hunne hartelijkste gelukwenschen en hunne gevoelens van erkentelijkheid over te brengen.

Ik voel mij er gelukkig om, omdat ik zeker ben, bij het uitdrukken mijner persoonlijke gevoelens, de trouwe tolk te zijn van die mijner medemakkers.

Wanneer wij uw roemrijk verleden overschouwen, zien wij dat het een aanhoudende strijd is geweest voor het goede. Iedere periode van uw leven dwingt onze bewondering af en kan als een prachtig voorbeeld aan elkeen worden voorgesteld. In uwe veelzijdige werking hebt Gij altijd een onbegrensde zelfopoffering gebracht, maar uwe grootste toewijding en het beste van uwe krachten is steeds voor uwe dierbare studenten geweest.

Ik zal niet loochenen dat de sympathie der studenten soms geweten is aan de toegevendheid waarmede een professor oordeelt op den Dag des Oordeels. Doch, ik kan U verzekeren, Heer Professor, dat dit niet de bron is van onze sympathie en van onze achting.

Gij zijt immers niet alleen voor ons de geduldige rechter, maar veeleer een vriend, een helper, wiens goedheid en offervaardigheid de harten heeft gewonnen van al uwe leerlingen.

Een der geliefde herdenkingen van de ouderen, die ons aan de Leuvensche Alma Mater zijn voorgegaan, is de heerlijke tijd waarop zij uw woord mochten aanhooren. En God weet dat ze talrijk zijn degenen die aan U een groot deel van hunne juridische vorming hebben te danken. Wij, die het geluk hebben uw onderwijs van Internationaal Recht te volgen, mogen den Heer dank zeggen U als professor te hebben aangetroffen. Een aanzienlijk gedeelte van uw wetenschappelijk leven hebt Gij toegewijd aan de studie der belangrijke vraagstukken van het Volkenrecht en de voorname plaatsen die Gij bekleedt in de internationale Rechtsinstellingen zijn een voldoende bewijs van uwe hoogstaande bevoegdheid. Uwe merkwaardige studie over het Verdrag van Versailles en, laatst nog, het verslag over het Locarnoverdrag dat gij over enkele weken ons hebt medegedeeld, getuigen van uwe onvermoeibare werking en uwe levendige behartiging voor den vooruit-

gang van het Internationaal Recht. Uwe grondige kennissen en de wijsheid van uwe groote ondervinding stelt Gij ten onzen dienste, met de klaarheid en de helderheid waaraan ons jeugdig verstand zooveel behoefte heeft.

Wij voelen dat uw woord zich richt niet alleen tot den geest, maar ook tot de harten en dat uw doel is ons in het sociale leven te doen omwerken en te doen heerschen, de onwrikbare beginselen van ons Christen geloof.

Op niemand beter dan op U is toepasselijk het woord van Fénelon : « Degene die waarlijk het aanhooren waard is, is hij die zich van het woord bedient tot uitdrukking der gedachte en van de gedachte tot uitdrukking der waarheid en der deugd ».

De Vlaamsche studenten, Heer Professor, houden eraan ter gelegenheid van dit jubelfeest, U hunne eerbiedige bewondering en hun oprechten dank te betuigen, en wenschen van harte dat U nog lange jaren moget deel uitmaken van het leerarenkorps van onze katholieke Hoogeschool, tot wiens roem en heerlijkheid Gij zooveel hebt bijgedragen.

DISCOURS

de M. Raphaël Georges LÉVY, Président
de l'Institut de France.

L'Institut de France a tenu à honneur de prendre place parmi vos admirateurs et vos amis pour adresser en ce jour ses félicitations et ses vœux à celui dont la vie, toute d'honneur et de dévouement à la chose publique, offre une si parfaite unité.

Dès l'âge de vingt-trois ans, vous aviez conquis les plus hauts grades universitaires : docteur en droit, docteur ès sciences politiques et administratives. Vous professiez à vingt-cinq ans le Droit international à l'Université de Louvain. Vous aviez trouvé votre voie. De cette tribune autorisée, votre parole savante et irréfutable, va retentir et rayonner bien au delà des limites de la Belgique. Avec une autorité chaque jour affermie, vous demeurez le grand champion du Droit international, l'arbitre et le conseil reconnus de peuples puissants et d'assemblées lointaines. Depuis un demi-siècle, est-il une conférence internationale où vous n'ayez siégé ou que vous n'ayiez préparée par vos travaux ? Qu'il s'agisse d'organiser l'arbitrage, de fonder une union pour la publication des traités, de suivre le fonctionnement du premier tribunal d'arbitrage au sein de la Conférence de La Haye, toujours vous êtes au premier rang de ceux qui pensent et écrivent, de ceux qui agissent.

N'y avait-il pas une sorte de prédestination dans ce fait que du foyer universitaire de Louvain, voué à de si éclatants malheurs par la plus affreuse des violations du Droit, sortissent ces études solides, piliers indestructibles du Droit international sur le régime de la paix en temps de guerre, sur le régime de la neutralité, sur le pacigérat, sur l'organisation de l'arbitrage international, sur le projet de convention relatif au règlement pacifique des conflits internationaux, et tant d'autres que je devrais citer.

On se fatiguerait à énumérer les titres et dignités qui jalonnent le cours de votre belle carrière. La Belgique toute entière sait ce que vous avez été dans les assemblées politiques, et ce que fut, en d'importantes conférences diplomatiques à Bruxelles, à Berne, à Paris, son ministre plénipotentiaire.

Votre science juridique, mise au service non seulement de votre patrie, mais de l'humanité, vous introduisait de plain pied dans notre Académie, qui se réclame de ce titre expressif des « Sciences morales et politiques ».

Mais vous y aviez, si j'ose dire, un droit plus intime encore. Vous nous aviez conquis et charmés en proclamant avec éloquence « le génie » de la langue française et son « rayonnement » à travers les nations. Suivant les traces de notre vieux Joachim du Bellay vous repreniez avec amour l'illustration et la défense de la langue française. Tous ceux qui en ont affirmé la beauté, la clarté, l'aisance et l'harmonie : Etienne Pasquier, Henri Estienne, Vaugelas, Rabelais, Montaigne, Voltaire, Rivarol, vous étiez des amis journaliers. Vous avez lu sur la Renaissance l'essentiel de ce qu'a écrit Sainte-Beuve dans son Tableau du XVI^e siècle. Sur les temps modernes, le suc et la moelle des Gaston Paris, des Gebhart, des Faguet, des Bédier ont pénétré votre esprit si ouvert à cette claire érudition. Vous relevez avec un soin pieux et diligent les titres de noblesse de notre langage, ses gloires dans le passé, ses promesses d'avenir. Et quand vous rappelez qu'au siècle de saint Louis, la langue française « coroit le monde » parce que, dit Martino da Casale, « la parlure est la plus délitable et la plus commune à toutes gens » on croit sentir dans votre accent une sorte de fierté filiale.

De nos chefs-d'œuvre littéraires, dès les origines, vous vous attachez à dégager les traits essentiels, ce qui donne à la langue et à la pensée française son caractère d'unité et de logique dans son développement au cours des siècles, ce qui confère au français son privilège d'universalité et de rayonnement. A travers les dons, les fantaisies, les inspirations originales et la diversité du génie, vous montrez comment la clarté, la précision, la règle, la discipline sont les avenues magnifiques par lesquelles nos écrivains dirigent l'esprit français.

Celui qui a pénétré tous les secrets de notre langue et qui l'a célébrée en termes si éloquents avait pour cette raison, ajoutée à tant d'autres, sa place marquée à l'Institut de France.

Car vous avez toujours été un bon artisan des lettres : chacune de vos œuvres est écrite dans un style impeccable : nous en admirions hier encore, la précision et la vigueur dans votre rapport fait au Sénat au nom de la Commission des affaires étrangères, sur les accords de Locarno. Une fois de plus vous y avez affirmé votre foi dans le progrès, dans l'amélioration des relations entre peuples. Dans l'appréciation de l'ère sans violence instaurée par ces pactes, il faut, disiez-vous avec raison, « se garder également d'un optimisme idyllique et d'un pessimisme outré. » Et vous ajoutiez : « lorsque les Etats ont osé quelque chose de grand dans l'ordre du progrès général, il est rare qu'ils n'aient pas vu s'aplanir finalement, dans des conditions presque inespérées, les obstacles qui s'opposaient d'abord à leur magnifique entreprise ».

Ce sont là d'admirables paroles. Elles résument votre robuste confiance dans l'efficacité de l'effort des hommes de bonne volonté ; elles sont une leçon de courage et d'énergie pour les générations à venir.

Au nom de l'Institut de France et plus particulièrement de l'Académie des sciences morales et politiques, dont vous êtes un des membres les plus illustres, je joins mes félicitations à celles qui de toutes parts volent vers vous en ce jour.

Je suis heureux de vous apporter le témoignage d'admiration de vos confrères pour votre vie si bien remplie, et de leur reconnaissance pour les services que vous avez rendus à votre patrie et à l'univers civilisé. Celui qui parle en ce moment a l'honneur d'appartenir à l'Académie royale de Belgique. Jamais il n'a senti avec plus de vivacité la force des liens intellectuels et moraux qui unissent nos deux pays. Il est heureux de vous offrir, à l'occasion de votre glorieux cinquantenaire, les vœux ardents que nous formons pour la longue continuation d'une existence dont la féconde activité s'est exercée sur tant de domaines, et dont votre verdure nous promet, après les noces d'or du 31 mai 1926, celles de diamant de 1936. Nous vous y convions dès aujourd'hui.

DISCOURS

de S. E. M. ADATCI, Ambassadeur du Japon.

MON CHER DOYEN ET GRAND AMI,

Je ne sais si je commets un acte répréhensible en lisant ici, la lettre que je vous ai écrite le 20 avril dernier.

J'espère toutefois que votre grande amitié ne m'en voudra pas; soyez persuadé que mon acte est exclusivement dicté par un pieux sentiment de fervente admiration pour votre personne.

Voici le texte de ma lettre :

« J'ai reçu ce matin avec une bien grande joie la circulaire relative à la manifestation organisée en l'honneur de votre cinquantième année d'enseignement universitaire. Ce sera avec le plus grand plaisir que je participerai à votre fête qui est un peu la mienne.

» Je me rappelle que nous nous sommes vus pour la première fois chez les regrettés Motono à Paris en 1901, mais je vous connaissais depuis bien avant par les magnifiques documents que vous avez bien voulu rédiger sur l'épineuse question des baux perpétuels au Japon. Depuis ce temps déjà lointain vous n'avez cessé un instant d'être bienveillant à mon égard. Sans attendre la célébration de votre jubilé, je tiens à vous dire toute l'admiration et toute la déférente amitié que je professe pour vous. Vous êtes réellement un exemple vivant de la plus grande puissance intellectuelle et morale dont un homme puisse être doué. »

La question des baux perpétuels au Japon est peu connue du grand public. Mes compatriotes — et moi en particulier, car j'étais directeur des affaires juridiques du Gouvernement japonais de 1903 à 1907, — nous savons tous avec quelle admirable clarté et avec quelle puissance persuasive le Baron Descamps a exposé la thèse du Japon devant le tribunal arbitral de La Haye. Nous savons également que c'est grâce à votre conseil éclairé que la langue japonaise y fut reconnue comme une langue officielle de la Cour, à l'égal des trois grandes langues européennes : le français, l'anglais et l'allemand.

Tous mes compatriotes savent bien qu'il y a déjà quelque trente ans, vous avez joué un premier rôle à la première Conférence de la Paix à La Haye, et que vous y avez jeté une base solide à un grand nombre de nouvelles règles de Droit international. Nous avons beaucoup regretté que vos absorbantes fonctions de ministre

dans le Gouvernement belge vous eussent empêché de participer aux travaux de la deuxième Conférence de la Paix; nous nous consolâmes pourtant en pensant à la merveilleuse activité que vous déployez toujours pour le progrès du Droit international, progrès qui nous passionne l'un et l'autre.

Non seulement dans le vaste domaine théorique, mais aussi et surtout dans le domaine pratique vous avez rendu d'immenses services à la cause de la paix mondiale en rendant de nombreux jugements, dignes de ce nom, aux différents conflits internationaux.

Aussi, est-ce avec raison et avec admiration que la Cour permanente d'arbitrage international, dont j'ai l'honneur de faire partie, vous considère comme son honoré et respecté Doyen.

C'est également à ce titre que, lorsque la Société des Nations nous a chargés en 1920, nous, dix juristes choisis de divers continents, d'élaborer un statut de la Cour permanente de la Justice internationale, nous vous avons, sur ma proposition, porté à la périlleuse présidence désormais historique.

C'est grâce à votre bienveillante, souple, mais énergique présidence que la Cour permanente de Justice internationale a vu le jour, et qu'elle grandit tous les jours pour la sincère joie de tous les amis de la paix.

C'est en pleine connaissance de cause de tout cela et de tant d'autres choses que le temps ne me permet pas d'exposer ici, que mon Empereur, sur ma proposition, a tenu à vous honorer tout particulièrement en vous remettant les insignes de la plus haute distinction du Soleil Levant en 1920.

Dans ces derniers temps, votre étonnant génie, non content de remuer les pensées humaines sur la politique et sur le Droit, a voulu s'élever plus haut et examiner les principes des religions et leur génie, qui constitue le fond de toutes choses.

Vous venez de montrer ainsi une puissance d'esprit dont l'envergure, dans l'histoire du Droit international, vous honore autant que ce pays et qui vous permet de suivre glorieusement les traces illustres de Grotius, sur la tombe duquel vous avez l'an dernier prononcé un si beau discours devant nous, membres de l'Institut de Droit international, accourus à Delft pour fêter son anniversaire trois fois séculaire.

C'est dans ce sentiment de grand amour et de fervente admiration pour vous, sentiment qui est jalousement partagé par mes compatriotes lointains, que je suis heureux aujourd'hui de vous présenter publiquement, mon cher Doyen et grand Ami, toutes mes plus chaleureuses félicitations.

Que Dieu nous conserve votre précieuse santé pendant de très longues années encore et nous permette de fêter au moins votre centenaire !

Pour terminer permettez-moi de vous crier dans ma langue maternelle du fond du cœur : *Banzaï! Banzaï! Banbanzaï!*

DISCOURS
de M. Charles CHAUMET, Sénateur, Président du Comité
Parlementaire français du Commerce.

MESSEIGNEURS,
EXCELLENCES,
MESSIEURS,

Je vous remercie du fond du cœur d'avoir permis au Comité parlementaire français du Commerce de s'associer à l'hommage d'admiration et de gratitude que vous rendez aujourd'hui solennellement à notre cher et vénérable ami M. le baron Descamps.

Il vous appartient assurément, Messieurs. Il appartient à la glorieuse nation belge qu'il aime d'un amour filial et qu'il honore si grandement. Il appartient à l'illustre Université de Louvain, dont il est, depuis un demi-siècle, un des plus célèbres professeurs. Mais, comme président du Bureau permanent de la Conférence parlementaire internationale du Commerce, M. le baron Descamps a rendu à notre institution trop de services; il l'a, depuis sa fondation, trop fermement soutenue de son prestige, de sa science, de son autorité pour que nous ne le revendiquions pas un peu à notre tour, pour que nous n'osions pas prétendre qu'il nous appartient aussi, pour que nous ne lui apportions pas après vous, mais avec vous, le respectueux témoignage de nos sentiments de reconnaissance et d'amitié.

Messieurs, nous vous devons d'avoir appris, dans cette mémorable journée, dans cette émouvante manifestation, ce qu'est dans toute la noblesse et dans toute la portée du mot « le professeur ». Certains imaginent que c'est simplement le savant qui enseigne la science livresque qu'il a acquise ou les découvertes qu'il a lui-même réalisées, à des élèves de passage qui, demain, retiendront peut-être l'enseignement mais oublieront le maître. Et sans doute, on rencontrerait dans quelques universités des titulaires de chaire qui se bornent à transmettre froidement aux générations nouvelles un faisceau de connaissances littéraires, scientifiques ou juridiques.

Mais le Professeur, digne de ce beau titre, vous venez de le glorifier justement en la personne de M. le baron Descamps. C'est un créateur. Il ouvre les cœurs à la bonté agissante; il forme les esprits; il discipline les volontés au service d'un généreux idéal. C'est un homme de haute conscience et de puissant cerveau, dont l'action personnelle ne cesse pas de s'exercer à travers l'élite des élèves qui, plus ou moins consciemment s'inspirent, dans leurs actes quotidiens, des principes

dont il les a arnés à leur entrée dans la vie professionnelle ou dans la vie publique.

Ne l'avez-vous pas senti tout à l'heure, lorsque l'éminent vice-président de la Chambre des Députés, M. Tibbaut, renouvelait — et avec quelle éloquence ! — l'hommage des sentiments qu'il exprimait il y a quarante ans déjà, au maître que tous ses élèves aimaient et vénéraient. Alors il offrit en leur nom au baron Descamps son portrait. Aujourd'hui les étudiants de l'Université de Louvain offrent à leur illustre Professeur son buste, chef-d'œuvre d'un de vos grands sculpteurs. Le jeune orateur qui s'est fait l'interprète de ses camarades n'a-t-il pas été l'écho fidèle et émouvant des mêmes sentiments qu'avait exprimés jadis son aîné ?

Ah ! vous pouvez être fier, cher et grand ami, du témoignage que vous apportent, en cette inoubliable journée, cinquante générations d'élèves reconnaissants ! Vous pouvez être fier aussi de votre œuvre !

Si la Belgique s'est montrée, dans le plus horrible conflit qui ait ensanglanté l'humanité, l'héroïque soldat du Droit, n'y avez-vous point votre part, vous qui, toute votre vie, avez enseigné non seulement les principes sacrés du Droit, mais le respect et l'amour passionné de la justice, vous le grand apôtre de la paix, mais qui n'avez jamais conçu la paix que dans la dignité, dans la justice, et par le Droit ?

Cependant votre action n'eût pas été aussi bienfaisante si vous n'aviez pas compris que la justice se consolide, se fortifie par la bonté. Votre exemple fut, à cet égard, la plus heureuse des leçons.

En nous associant aujourd'hui, dans cette fête jubilaire, à l'Université de Louvain, nous venons vous dire combien votre précieux enseignement a dépassé les limites de l'amphithéâtre où vous professez. Il s'est répandu bien au delà des frontières de votre noble pays. Vos travaux, s'ils honorent particulièrement la Belgique, s'ils servent la langue française dont vous fûtes tant de fois l'éloquent champion — nous ne l'oublierons jamais ! — vos travaux servent aussi puissamment la cause de l'humanité, d'une humanité meilleure, d'une humanité plus fraternelle où seul règnera le Droit souverain.

C'est pourquoi, dans tous les pays civilisés, il n'est point un homme éclairé qui ne vous doive un salut reconnaissant et cordial.

Mais, au nom de vos nombreux amis de France, au nom du Comité parlementaire français du Commerce, je suis heureux et fier, mon cher président et ami, de vous apporter, avec nos vœux ardents pour votre santé afin que se continue longtemps encore cette laborieuse activité qui nous remplit d'admiration, l'expression émue de nos sentiments inaltérables de fervente gratitude et de respectueuse affection.

DISCOURS

de M. Angelo PAVIA, Sénateur du Royaume d'Italie,
Président de la délégation parlementaire italienne.

J'apporte le salut de la grande nation à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, de l'Italie laborieuse et pacifique, à la manifestation de ce jour, consacrée à la glorification d'un grand Belge qui symbolise si admirablement le travail dans sa plus haute conception nationale et internationale, et la paix dans toutes les sphères de rayonnement de la vie des peuples.

C'est à la Conférence parlementaire internationale du Commerce, à laquelle je suis depuis si longtemps fermement attaché, que j'ai eu l'honneur de rencontrer pour la première fois le baron Descamps. Je tiens à rappeler avec M. Chaumet, le rôle de premier plan qu'a rempli depuis l'origine le Président du Conseil de notre Conférence et les services hors de pair qu'il a rendus à notre Institution avec la plus inlassable et la plus féconde activité.

J'aime à rappeler aussi avec une patriotique fierté et une profonde gratitude les paroles éloquentes prononcées par le Jubilaire de ce jour en l'honneur de mon pays, dans la Conférence tenue à Rome, au Capitole, sous ma présidence, en présence de S. M. le Roi d'Italie et de S. Exc. M. Mussolini.

Les liens de confraternité qui unissent nos deux pays sont traditionnels. Le sang versé en commun dans une lutte mondiale les a cimentés. Ils demeureront indestructibles et ne feront que s'accroître pour la prospérité commune et pour le bien général de l'humanité.

L'aimable hospitalité reçue sur le sol belge, grâce à l'affabilité bienveillante du baron Descamps, qui sait faire dans des conditions inoubliables les honneurs de son home à Bruxelles, ajoute le charme des relations privées à la solidité des relations publiques.

A tous ces titres et en vive gratitude je m'associe de tout cœur en mon nom et au nom de mes compatriotes à la manifestation de ce jour en formulant le vœu de voir le baron Descamps conserver sa merveilleuse et toujours jeune activité pour la défense et l'illustration des grandes causes nationales et internationales qui ont été l'honneur de sa vie.

DISCOURS

de M. Celso BAYMA, au nom de la Chambre et du Sénat brésiliens.

Au nom de la Délégation brésilienne, c'est-à-dire au nom de la Chambre et du Sénat brésiliens qui représentent le peuple de ma grande patrie, je salue l'éminent homme d'État, le professeur remarquable, le grand citoyen qui pendant plus d'un demi-siècle n'a fait autre chose que se dévouer entièrement au service de son admirable patrie, au service de l'Europe dans de multiples questions internationales, et surtout au service de l'humanité.

Permettez qu'avec l'âme d'un méridional, avec un cœur dont les vibrations ont de la chaleur et de l'enthousiasme pour toutes les grandeurs humaines, je m'incline devant cet homme illustre qui a toujours la jeunesse dans l'âme, la vigueur dans l'esprit et la foi dans le travail que nous faisons tous pour la pacification et la reconstruction du monde moderne.

Il y a quelques jours, la Conférence parlementaire internationale du Commerce tenait sa douzième session annuelle à Londres, au palais de Westminster. Et M. le baron Descamps, président du Conseil de la Conférence, annonçait, aux applaudissements unanimes des quarante groupes parlementaires réunis sur le sol anglais, que le siège de la prochaine Conférence sera Rio de Janeiro. C'est la première fois que la Conférence traversera le Grand Océan pour aller, dans la libre Amérique, essaimer et travailler à l'œuvre de paix et de progrès économique qui est sienne par excellence. Je ne puis dire combien les parlementaires brésiliens et leurs chefs seront heureux de recevoir la grande assemblée prochaine, sous le haut patronage du Président de la République et du Ministre des relations extérieures. Nous ne manquerons pas d'exprimer, à cette occasion, toute notre gratitude au baron Descamps qui a su incarner si puissamment depuis l'origine, l'esprit de notre Institution et qui a rendu d'inappréciables services à notre Conférence. Je suis heureux de lui offrir aujourd'hui, dans une assemblée d'élite, les prémices de cet hommage.

DISCOURS de M. Albert MAUNOIR, Conseiller national, Bâtonnier du Barreau de Genève.

Ce ne sont pas seulement des hommes illustres, de la science ou de la politique, ce ne sont pas seulement des représentants de pays alliés qui sont venus vous présenter leurs hommages, Excellence, à l'occasion de votre cinquantenaire universitaire, c'est aussi un de vos modestes admirateurs et en même temps un représentant d'un pays ami, sincèrement ami de la Belgique, la Suisse.

Amis de la Belgique, nous l'étions déjà avant la guerre : nous le sommes devenus davantage encore quand nous avons vu violer votre neutralité, massacrer vos femmes et vos enfants, tomber vos soldats glorieux sur le champ de bataille.

Votre cause devenait la nôtre : nous sentions tout l'odieux du *Not Kennt Kein Gebot*. En qualité de neutres, nous avons le droit de manifester notre indignation de voir un pays, neutre comme nous, être victime d'un abus de droit, et c'est un de mes compatriotes genevois, M. Henri Fazy, qui, ouvrant comme doyen d'âge la session du Conseil national, en 1914, eut l'honneur d'envoyer, aux applaudissements de l'Assemblée, un témoignage de profonde sympathie à la Belgique.

Plus tard, et malgré tous les symptômes alarmants que les premiers mois de guerre laissaient apparaître, c'est encore un de mes compatriotes, M. Albert Bonnard, rédacteur au *Journal de Genève*, qui sut ranimer les espoirs, en refusant de se laisser décourager par les événements et en proclamant cet axiome :

« Le Droit a sur la force des revanches inattendues. »

Oui, le Droit a eu sa revanche, et je suis heureux de le constater, dans cette belle ville universitaire de Louvain, si particulièrement éprouvée, et devant vous, Excellence, qui avez développé par votre enseignement, dans le cœur de tant de jeunes gens, les saines notions de la justice, qui resteront toujours le plus sûr guide de l'humanité.

Le rôle que vous avez joué au point de vue international, vous a aussi fait connaître et apprécier au delà de toutes les frontières; votre esprit pacificateur, la diplomatie de vos interventions, tout vous appelait aux hautes fonctions qui vous ont été confiées. Et c'est un honneur en même temps qu'un plaisir pour moi d'avoir trouvé dans la Conférence parlementaire internationale du Commerce, l'occasion de me rapprocher de vous et d'apprécier directement ainsi vos bons conseils et votre indulgence si bienveillante.

Aussi est-ce avec joie que j'ai répondu à l'appel du Comité organisateur de la manifestation d'aujourd'hui pour venir, comme bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Genève, mais surtout comme député et citoyen suisse, vous saluer et vous apporter l'hommage de notre admiration, en même temps que proclamer l'indissolubilité des liens d'amitié qui unissent la Suisse à la vaillante Belgique.

DISCOURS

de M. Maurice VAN LAER, Professeur à la Faculté
catholique de Droit de Lille.

J'apprécie à un très haut prix l'exceptionnel accueil que veut bien faire M. le Doyen de la Faculté de Droit aux représentants de l'Université catholique de Lille, et je profiterai de cette faveur, sans en abuser, pour exprimer en quelques mots les raisons très particulières qu'avait notre Université de s'associer à la brillante manifestation de ce jour.

Elle le devait d'abord parce que université française, et que rien de ce qui intéresse ses sœurs de Belgique ne peut être indifférent à une université de France. Après les paroles qui viennent d'être prononcées par mes illustres compatriotes, j'aurais mauvaise grâce à insister sur la parenté intellectuelle, morale et politique qu'il y a entre nos deux pays.

Mais il y a des degrés dans la parenté, et notre université peut prétendre s'apparenter à celle de Louvain par des liens très proches. Elle vit dans une région de la France que sa situation géographique, ses origines, ses coutumes, ses industries, rapprochent singulièrement de votre pays. Ses étudiants sont en majorité, comme les vôtres, des Wallons et des Flamands, Wallons et Flamands qui s'entendent à merveille. Les uns lui viennent de cette portion française du Hainaut, où l'on cultive traditionnellement les lettres et les arts, et où, comme dans votre Hainaut, on porte le goût du beau jusque dans les réjouissances publiques. Les autres appartiennent à cette Flandre française qui garde précieusement les qualités de la race flamande, avec sa ténacité dans l'action et son opiniâtreté au travail; la volonté de faire respecter son indépendance et de défendre ses libertés sans cependant méconnaître les disciplines nécessaires; un individualisme fortifié, multiplié par l'association; l'esprit positif, profondément réaliste et en même temps ouvert aux choses de l'ordre surnaturel.

A cette parenté ethnique s'ajoute pour nos deux universités un lien plus intime, qui est la communauté de sentiments.

Notre Université, comme la vôtre, est une université catholique. Et si ce n'est pas ici le lieu d'appuyer sur ce qu'ajoute de force à une amitié la fraternité dans le Christ, je puis bien rappeler que, lorsqu'il y a cinquante ans, les catholiques du Nord de la France voulurent fonder une université, c'est à Louvain qu'ils vinrent chercher leur modèle. Ils se tournèrent vers la grande institution, dont on disait déjà alors qu'elle était « la gloire, la force et le salut » de la Belgique... « Comme à Louvain » : c'est le mot d'ordre qui nous a été donné par nos fondateurs et auquel nous avons essayé de répondre, dans la mesure où les circonstances nous

l'ont permis. Comme à Louvain, nous avons subi les horreurs de l'invasion, et c'est le chancelier de notre Université, aujourd'hui Cardinal Charost, digne émule de celui dont la grande mémoire plane sur cette assemblée, qui sut à Lille tenir tête à l'ennemi, dénoncer les crimes, venger le Droit, relever les courages...

Monsieur et très illustre Collègue,

Il y a, je viens de le rappeler, cinquante ans qu'a été fondée l'Université catholique de Lille. C'est donc à l'heure où vous entriez dans la vie professorale qu'elle inaugurerait son enseignement, et nous fêtons en même temps votre cinquantenaire et le nôtre. Cinquante ans, grand espace dans la vie d'un homme, court moment dans celle d'une institution. Ce qui est pour vous — je ne dis certes pas une fin, car je m'associe au vœu de l'honorable représentant du Japon et j'accepte très volontiers le rendez-vous qu'il nous a donné — ce qui est pour vous un couronnement, n'est pour notre Université qu'un commencement. Le diplôme de docteur *honoris causâ* de l'Université catholique de Lille, que j'ai le grand honneur de vous remettre, vous touchera peut-être davantage, lorsque vous apprendrez que c'est la première fois qu'il est conféré. Il n'ajoutera rien à votre gloire, mais il contribuera à la nôtre. Acceptez-le comme un témoignage de notre profonde estime pour votre personne, de notre admiration pour votre carrière si diversement et si complètement remplie, et aussi comme l'expression de notre désir que soient encore resserrés les nœuds qui déjà lient étroitement à son aînée de Louvain notre Université.



Réponse du Baron DESCAMPS.



Lorsque mes collègues de la Faculté de Droit me manifestèrent l'intention de célébrer, d'accord avec mes élèves, mes anciens élèves et mes amis, ce que notre aimable Doyen vient d'appeler mes noces d'or universitaires, mon premier mouvement fut de sonder ma longévité professorale que j'avais peut-être un peu perdue de vue. Je dus me rendre à une évidence qui me mettait, en effet, en face de cinquante générations d'étudiants, pour qui j'ai essayé d'être, dans la mesure de mes forces, un professeur et un ami, dévoué corps et âme aux plus chers intérêts de la jeunesse universitaire.

En même temps se renoua plus vive pour moi la chaîne des souvenirs. Je me rappelai qu'il y a déjà quarante ans, au lendemain des fêtes du cinquantième anniversaire de la restauration de notre Université, alors que je ne comptais que dix ans d'enseignement, notre jeunesse m'avait déjà donné un témoignage des liens intimes qui m'unissaient à elle en m'offrant mon portrait peint par De Vriendt. C'est ma première et bien douce joie de constater que la jeunesse universitaire de Louvain, sans cesse renouvelée, est toujours fidèle à elle-même dans son attachement à ceux qui, sortis de son sein, consacrent à elle le meilleur de leur vie. Et j'ai été infiniment touché en recueillant aujourd'hui, dans nos deux langues nationales, l'expression toute vive de ces traditionnels sentiments.

Comment traduire en cet instant, comme je la ressens, toute ma reconnaissance envers tous les participants de cette fête jubilaire, et surtout envers ceux dont la présence ici m'honore et m'émeut à la fois si profondément.

De toute mon âme, vive gratitude aux Présidents d'honneur de cette manifestation, au Recteur magnifique de l'Université, au Président du Sénat de Belgique, dont les signatures géminées rappellent le double aspect de ma vie universitaire et de ma vie publique, s'identifiant pour moi dans l'unité supérieure du dévouement à la Patrie et à ses intérêts les plus élevés.

Vive gratitude aux collègues de l'Université et du Parlement qui ont répondu à l'appel du comité organisateur de cette manifestation.

Très cordiale gratitude aux anciens élèves qui me rappellent sur le vif les étapes de ma carrière professorale depuis le temps notamment où le baron Tibbaut, aujourd'hui Vice-Président de la Chambre des Représentants était Président de la Société générale des Etudiants, et prononçait le discours qui m'a tant ému alors, comme vient de m'émouvoir l'aimable récidive de son amitié.

Profonde gratitude aux membres du Corps diplomatique qui ont bien voulu s'associer à cette fête.

Gratitude à un titre éminent encore aux organes des plus hautes compagnies scientifiques, que je vois à côté de moi comme le Président de l'Institut de France, et des plus grandes institutions internationales, si nombreuses que je ne puis songer à les énumérer, mais qui me rappellent tant de tournois juridiques instaurés dans un esprit de constante confraternité et dominés par un idéal commun de justice et de bienveillance entre nations, idéal toujours sauvegardé dans l'ardeur de la lutte, toujours amicalement poursuivi. Il m'est particulièrement agréable de saluer ici de vigoureux champions de ces joutes mémorables.

Reconnaissance particulière enfin pour les honneurs nouveaux qui me sont advenus en ce jour, et pour tant de gracieux messages individuels ou collectifs qui m'ont été adressés.

Je crains bien qu'en me tressant tant de couronnes, les orateurs qui se sont succédé n'aient trop cédé aux élans de leur amitié pour moi; mais tout en déclinant leurs éloges, je ne puis que les remercier d'avoir parlé le chaud et généreux langage du cœur.

En me prodiguant des trésors d'affection, vous avez demandé à un grand maître de la statuaire de faire en mon honneur vivre le marbre dans une œuvre d'autant plus remarquable que l'artiste a travaillé sur un modèle sans doute ingrat, en tout cas assez défraîchi. Il n'y a qu'une voix pour dire qu'il a triomphé de tous les obstacles. Je reçois cette œuvre de vos mains comme un gage de notre indissoluble amitié, et je la transmettrai à mes enfants à l'égal des plus précieux bijoux de famille.

Vous avez voulu, mon cher Doyen, rivaliser avec le grand artiste qu'est Victor Rousseau en ajoutant à mon image physique un portrait juridique appareillé à toutes les étapes de ma carrière. Si vous avez apprécié avec trop de faveur mes mérites, vous ne vous êtes pas trompé en disant que ce qui a dominé ma vie et lui a donné son unité, c'est le constant et ardent amour du Droit : de ce Droit dont vous avez parlé avec une telle élévation et un tel enthousiasme, qu'ils me dispensent d'insister, sinon pour rappeler à mon tour que votre pensée juridique, vous l'avez admirablement mise en œuvre non seulement dans vos leçons si appréciées, mais quand vous défendiez pendant la guerre devant le tribunal de l'envahisseur les droits sacrés de l'opprimé — comme aimait à le rappeler l'illustre et vénéré Cardinal Mercier dans une lettre qui est pour vous un inestimable trésor de souvenir.

Vous avez bien voulu saluer au passage quelques idées mises en relief dans mes travaux. Les promoteurs d'institutions nouvelles sont comme le semeur de l'Évangile. Une partie de la semence jetée tombe le long des chemins et elle est foulée aux pieds par les passants ; une autre tombe sur la pierre et se dessèche ; une autre partie encore tombe entre les épines et est étouffée par elles ; mais une partie tombe dans la bonne terre et elle germe, elle croît, elle porte des fruits jusqu'au centuple. Malgré tant d'ombres encore et tant de défaillances, les idées que j'ai défendues depuis près d'un demi-siècle sur la Société des Nations, sur l'arbi-

trage international, sur l'organisation de la paix, ont mûri, et c'est une grande joie pour moi de les voir s'incarner de plus en plus dans des institutions en harmonie avec le bien général de l'humanité.

Lorsqu'il y a quarante ans j'ai voulu, dans une fête sœur de celle-ci, prononcer une parole utile à l'enseignement et à la pratique du Droit dans mon pays, j'ai parlé de la coordination des lois nationales. Je dirais volontiers un mot aujourd'hui de la codification du Droit international. Un mot seulement, car la question est d'une envergure qui dépasse ce discours où d'ailleurs l'émotion qui m'étreint prime tout.

Lorsque le juriste du Droit international, après avoir subi le choc des idées, se recueille dans le sanctuaire de sa conscience, ce n'est pas la sereine harmonie des lois qu'il entend et qui le rassure au sein de la variété des faits qu'il a tâche d'interpréter : c'est la bruyante mêlée des systèmes qui semble faire écho aux batailles du dehors. Et pourtant Bacon disait déjà que « la certitude est la première dignité des lois » et qu'« il importe tellement à la loi d'être certaine que, sans cette condition, elle ne peut pas même être juste ». Frappé de l'incertitude qui règne encore sur tant de points dans le domaine des lois internationales, j'ai saisi l'occasion que m'offrait la présidence du Comité mondial des juristes chargé de rédiger un avant-projet de Cour permanente de Justice internationale, pour formuler, avec le grand juriste américain Elihu Root, une recommandation qui a été agréée, dont les termes sont trop longs pour être complètement cités dans ce discours, mais dont le but était déterminé comme suit :

1. *De raffermir les règles existantes du droit des gens, spécialement et d'abord dans les domaines affectés par les événements de la récente guerre;*

2. *De formuler et sanctionner les modifications et additions dont la nécessité ou l'utilité s'est révélée à l'occasion de la guerre et à raison des changements des conditions de la vie internationale qui ont suivi ce grand conflit;*

3. *De concilier les vues divergentes et de ménager une entente générale relativement aux règles qui ont donné lieu à controverse;*

4. *De prendre en considération toute spéciale les points qui actuellement ne sont pas réglés d'une manière adéquate et dont la justice internationale réclame la détermination précise dans une entente commune.*

Je constate qu'aujourd'hui un plan pratique de codification, tout au moins partielle, est en bonne voie. Espérons que la tâche sera poursuivie avec méthode et sans désespérer.

Après avoir parlé de mes travaux accomplis en vue de l'idéal de justice commun à tous les membres de notre Faculté, sous l'empire duquel ses membres s'attachent à préparer les destinées de notre chère Patrie belge et — dans la mesure que le comporte notre modeste vocation — l'avenir prospère de l'humanité, vous avez tenu, mon cher Président, à laisser toutes larges ouvertes pour moi les voies à l'achèvement d'une œuvre qui a été l'objet de mes longues méditations et que je travaille, en effet, à réaliser sans trop envisager s'il n'y a pas quelque témérité à m'engager dans de longs et durs travaux à un âge où les longues perspectives

semblent presque interdites. Tout en reconnaissant que l'avenir est à Dieu, j'ai cru pouvoir placer la dernière étape de mon existence sous l'égide d'une maxime qui me paraît féconde pour les travailleurs de la pensée. Cette maxime la voici dans toute sa simplicité : « celui qui veut faire un emploi plein de la vie doit toujours se tailler de la besogne comme s'il avait encore à vivre longtemps et régler son travail comme s'il lui fallait prochainement quitter l'existence. » C'est sous l'égide de cette maxime que j'accepte les vœux que vous formulez pour l'accomplissement de mes présents travaux, persuadé d'ailleurs que des collaborateurs plus jeunes ne manqueront pas de poursuivre ce qui pourra demeurer inachevé dans mes efforts, et que de cette jeunesse qui se presse aujourd'hui autour de moi, avide de savoir et d'agir, surgiront de bons ouvriers du progrès scientifique, moral, social, et, dans le sens le plus large et le plus élevé de ce mot, du progrès chrétien.

Il y a quelques jours parlant devant l'héritier de la Couronne britannique, dans la galerie royale du Palais de Westminster, j'invoquais la devise qu'après les ruines accumulées en Belgique au commencement du XIX^e siècle, le fondateur de notre industrie métallurgique renaissante, John Cockerill, avait inscrite au fronton de l'édifice nouveau instauré par lui. Cette devise était : courage jusqu'au bout, *to the last*. Que telle soit toujours la devise des travailleurs de la pensée et des pionniers du progrès humain, et, Dieu aidant, nous verrons la renaissance de l'Europe et l'acheminement du monde à un ordre conforme à la conscience juridique des peuples civilisés.

LES MESSAGES.

De toutes parts sont arrivés des hommages individuels et collectifs au baron Descamps, à l'occasion de ses noces d'or universitaires.

Nous insérons plus loin le texte des participations individuelles, souvent accompagnées de remarquables témoignages rendus au jubilaire.

Nous ne pouvons que signaler ici quelques messages revêtant un caractère collectif.

Message de la Real Academia de Ciencias morales y politicas de Madrid, avec collation du diplôme de membre.

Madrid, 15 de mayo de 1926.

Recibida la circular referente al homenaje organizado por iniciativa de esa Facultad, en honor del Señor Baron Descamps, para solemnizar el 50º aniversario de su enseñanza universitaria, esta Real Academia se ha enterado de ello con verdadera satisfaccion, y asociandose gustosa a la manifestacion de simpatia que se ha de tributar al ilustre jubilado, en vista de la nota adherida a dicha circular, por aclamacion ha conferido al Señor baron Descamps el Titulo de Academico Correspondiente.

Al tener la honra de comunicarlo a V.V. S.S. nos es grato participarles que el Diploma respectivo al citado cargo, se les remite por este correo, en rollo certificado; rogandoles tengan a bien hacerlo llegar, en nombre de esta Real Academia, a manos del interesado.

Con la mayor consideracion son de V.V. S.S. atentos s.s. s.s.

El Presidente,
J. S. de TOCA.

El Academico Secretario Perpº
E. SANZ Y ESCARTIN,
Conde de LIZARRAGA.

Señores Decano y Profesores de la Facultad de Derecho de la Universidad de LOVAINA.

Message de l'Institut de Droit international dont le jubilaire a été Secrétaire général et Président.

Washington.

Veillez transmettre au jubilaire baron Descamps, de la part de l'Institut de Droit international nos félicitations pour ses travaux et pour le service mondial accompli par notre cher Collègue.

Président JAMES BROWN SCOTT.

A M. le Doyen de la Faculté de Droit de l'Université de Louvain.

Message de l'Université d'Oxford
dont le jubilaire est Docteur *honoris causâ*.

FROM
THE VICE-CHANCELLOR.

WADHAM COLLEGE.
OXFORD.

May 25, 1926.

DEAR SIR,

I should wish to express most warmly, on behalf of this University, our congratulations to your Faculty of Law on so distinguished a jurist as Baron Descamps, and to wish to him long life, in order that he may enjoy his well-earned honours. If I may be allowed to say so, he is a type of man who specially appeals to an English University and to English Scholars — one who has combined distinguished contributions to the theory of his Science with practical application of it, both in affairs of State administration and in the Law Courts.

Believe me,

Yours very truly,

WELLS,

Vice-Chancellor.

The Dean of the Faculty of Law University of Louvain.

Message de la Faculté de Droit de l'Université de Lausanne.

La Faculté de Droit de Lausanne s'associe de tout cœur à la manifestation organisée par la Faculté de Droit de l'Université de Louvain en l'honneur du baron Descamps, à l'occasion de sa cinquantième année d'enseignement universitaire. Elle est heureuse de saisir avec empressement cette occasion de resserrer les liens d'amitié qui l'unissent à l'illustre Université de Louvain et de lui témoigner son admiration pour le fier stoïcisme et la puissante vitalité dont elle a fait preuve dans les circonstances les plus douloureuses et les plus dangereuses pour son développement libre et indépendant. Grâce à l'effort vraiment surhumain auquel ses maîtres, élèves et anciens élèves ont si vaillamment contribué par leur intelligence, leur cœur et le sacrifice de leur vie, la cause du Droit, profondément bouleversée, a triomphé, permettant de travailler à l'instauration progressive d'un régime de paix.

Aujourd'hui, c'est à un des plus fervents adeptes de cette paix par le Droit, ardemment désirée de tout temps par la Belgique, que s'adressent les hommages et les vœux des collègues, confrères, anciens élèves, étudiants et amis du baron Descamps.

Votre éminent Collègue fut parmi les premiers à discerner clairement, puis à démontrer, qu'à côté et même au-dessus du droit de guerre des Etats, il y a un droit à la paix de la société internationale. C'est avec ardeur qu'il s'est attaché à répandre cette pensée d'Alphonse Rivier : « La Société des Nations a le droit de n'être pas troublée et désorganisée. » Sans s'égarer dans les nébuleuses du mythe pacifiste et sans prétendre supprimer par des formules magiques toute conflagration internationale, le baron Descamps estimait que l'humanité pouvait aspirer à plus

de justice et à une paix, sinon perpétuelle, du moins plus stable que dans le passé. Mais, pour atteindre ce but, il considérait comme nécessaire que les Etats arrivent à comprendre que « le meilleur moyen de défendre leurs intérêts est de défendre le droit à la paix de la communauté internationale ».

Patriote sincèrement dévoué à sa Patrie, le baron Descamps ne songeait nullement à la constitution d'une société internationale qui absorberait les Etats; mais il envisageait « une société de coordination entre Etats souverains ». Organiser et unir les forces de la paix lui paraissait être le meilleur moyen d'opposer à la guerre un obstacle puissant. Et, à ses yeux, cette union des forces de paix devait être d'autant plus féconde qu'elle s'appuierait sur l'arbitrage international. Aussi est-ce avec toute l'éloquence d'une conviction sincère et éclairée que le baron Descamps rédigea, à l'adresse des Puissances, son célèbre Mémoire sur l'organisation de l'arbitrage international. Acte de courage, inspiré d'une foi profonde dans la puissance morale d'un haut sentiment de justice, de solidarité humaine et de fraternité chrétienne, qui domine l'œuvre si étendue du baron Descamps.

Cette foi devait subir victorieusement l'épreuve de douleurs aussi cruelles qu'injustes. Avec la parfaite sérénité d'une âme qui a mis sa confiance dans la toute-puissance de Dieu, le baron Descamps, faisant taire tout ressentiment, a bien exprimé sa pensée intime en disant, sur la tombe de Grotius : « Oui, c'est la grande conception, à la fois si naturelle et si chrétienne, d'une justice plus haute dans une paix moins précaire qui remue et enflamme notre temps. »

La Faculté de Droit de l'Université de Lausanne, profondément attachée aussi à la cause de la paix assurée par la justice, adresse son tribut de reconnaissance au baron Descamps pour les éminents services qu'il a rendus à la réalisation de ce haut idéal, et elle forme les vœux les plus chaleureux à l'occasion de son jubilé.

Le 22 mai 1926.

Le Doyen,
ROUGIER.

La Faculté de droit de l'Université de Lausanne.

Message de la Faculté de Droit de l'Université de Zurich.

La Faculté de Droit de Zurich reconnaissant les grands mérites du jubilaire pour le Droit et pour la Paix, adresse à M. le baron Descamps l'expression de ses meilleures félicitations.

HIS, Doyen

Message de la Faculté de Droit et des Sciences politiques de l'Université de Strasbourg.

Strasbourg, le 25 mai 1926.

Le Doyen de la Faculté à M. le Doyen de la Faculté de Droit de Louvain (Belgique).

MONSIEUR LE DOYEN,

Au nom de la Faculté de Droit et des Sciences politiques de l'Université de Strasbourg, j'ai l'agréable mission de vous transmettre nos sincères félicitations à l'occasion du jubilé de M. le baron Descamps. Notre Faculté s'associe avec empressement à l'hommage rendu au grand homme d'Etat, au juriste consommé et à l'éminent professeur qui illustre votre Faculté, et vous prie de vouloir bien être son interprète auprès de l'heureux jubilaire pour lui faire agréer nos vives félicitations et nos vœux les plus instants.

Je saisis cette occasion, Monsieur le Doyen, de vous renouveler l'expression des sentiments de fidèle sympathie qui unissent notre Faculté à la vôtre et je vous prie de vouloir bien agréer pour vous-même l'assurance de mes sentiments du plus parfait dévouement.

J. DUQUESNE.

Message de l'Académie royale des Sciences de l'Institut de Bologne, avec collation de diplôme.

Bologna, li 17 maggio 1926.

ECCELLENZA,

Questa Classe di Scienze Morali della Reale Accademia delle Scienze dell' Istituto di Bologna, nella sua adunanza delli 15 corr. ha eletto V. S. suo Accademico Corrispondente nella Sezione di Scienze Giuridiche.

La Classe, rendendo così un particolare omaggio alle alte benemerenze scientifiche di V. S., ambi ornarsi del nome Vostro illustre, ed invocare la Vostra nobile cooperazione : e confida non siano per tornar Vi disaccetti l'attestazione e l'invito, che pure da quest' Alma Madre degli studi si partono.

Questa Classe è ben lieta che l'attuazione di tale suo proposito venga a coincidere colla celebrazione del Vostro cinquantennio universitario, che altri Vostri ammiratori, colleghi, discepoli hanno divisato e stanno per adempiere; essa Classe unendo così tutte le sue congratulazioni e felicitazioni, tutti i suoi omaggi e voti maggiori e migliori, nella ricognizione ed esaltazione degli insigni meriti e titoli, onde Voi onoraste e beneficaste la scuola, la dottrina, la vita civile e politica, per tutti, la Patria Vostra nobilissima particolarmente, sopra tante direzioni ed in tante guise. E però, di accogliere Voi benignamente anche codesta nostra devozione ed espressione, noi Vi preghiamo caldamente.

E' per me grande onore e compiacimento compiere verso la S. V. questi atti di comunicazione e porgerne insieme a V. S. la dichiarazione del mio massimo ossequio e dei più deferenti e sentiti augurii.

Il Presidente,
LUIGI RAVA.

A S. E. Barone Prof. Edoardo Descamps, Vice-Presidente del Senato, Bruxelles.

Message de l'Université et de la Faculté de Droit de Fribourg.

L'Université de Fribourg s'associe à la manifestation jubilaire de l'éminent professeur baron Descamps. Elle lui adresse ses sincères félicitations et ses vœux *ad multos felicesque annos*.

Recteur GIRARDIN.

Fribourg, le 21 mai 1926.

*A Monsieur le Doyen et à Messieurs les Professeurs de la Faculté de Droit
de l'Université de Louvain.*

MESSIEURS,

La Faculté de droit de l'Université de Fribourg est heureuse de s'associer à la manifestation en l'honneur de M. le baron Descamps.

Par son enseignement, par ses très nombreux travaux et par toute sa belle activité intellectuelle, M. le baron Descamps fait le plus grand honneur à la science.

Aussi nous vous prions de bien vouloir lui transmettre nos félicitations, nos vœux et l'hommage de notre profonde admiration.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Vice-Doyen,
MAX TURMANN.

Le Doyen de la Faculté de Droit,
SCHORER.

Message de la Faculté de Droit de l'Université d'Oviedo.

UNIVERSIDAD DE OVIEDO.

La Facultad de Derecho de esta Universidad, en sesión celebrada el día 22 del actual, ha acordado por unanimidad y a propuesta del catedrático de Derecho internacional, D. Aniceto Sela y Sampil, asociarse con todo entusiasmo al homenaje que esa Facultad del digno cargo de V. S. organizará en honor del ilustre barón Descamps con motivo de su 50º aniversario en la enseñanza universitaria.

Al tener el honor de comunicar a V. S. el acuerdo de dicha Facultad, a la cual pertenezco como Catedrático, complázcome en significarle mi particular adhesión al acto con que esa insigne Escuela desea premiar la sabia y prolongada labor del dignísimo compañero barón Descamps.

Dios guarde a V. S. muchos años.

Oviedo 26 de Mayo de 1926.

El Rector,
I. GALCERÁN.

Sr. Decano de la Facultad de Derecho de la Universidad de Lovaina (Bélgica).

Messages de Professeurs des Universités de Paris, Poitiers, Lyon, Bordeaux,
Strasbourg, Oxford, Rome, Naples, Bologne, Pise, Berlin, Munich,
Kiel, Vienne, Madrid, Oviedo, Lisbonne, Coïmbre, Lausanne, Fribourg,
Zurich, Upsal, Athènes, Leide, Utrecht, Jassy, Tokio,
La Havane, Columbia (New-York), Harvard, Cambridge (Massachusetts),
Yales (Connecticut), etc.

Nous ne pouvons que mentionner ici les hommages conjoints d'un grand nombre de professeurs d'universités du monde, attestant la place éminente occupée par le jubilaire dans la Science et dans le Droit international.

Hommage de l'Université de Paris au baron Descamps, avec collation
du diplôme de Docteur *honoris causâ*.

Comme couronnement des témoignages accumulés en l'honneur de l'éminent jubilaire, voici que l'Université de Paris, par l'organe de son recteur, M. Charléty, vient d'informer le baron Descamps que, sur la proposition de la Faculté de Droit de cette Université, celle-ci lui confère le grade de docteur *honoris causâ*. Les insignes de cette haute distinction seront remis au baron Descamps en séance solennelle à la Sorbonne, le 12 novembre prochain.

LE BANQUET JUBILAIRE.

Après la cérémonie accomplie au local de la Faculté de Droit, le banquet jubilaire a réuni à la Maison des Brasseurs plus de deux cents amis et disciples du vénéré jubilaire.

A la table d'honneur, présidée par M. Braffort, doyen de la Faculté de Droit, ayant à sa droite le baron Descamps, avaient pris place, avec les deux présidents, d'honneur le comte 't Kint de Roodenbeke, président du Sénat, et Mgr Ladeuze, recteur magnifique, Leurs Excellences M. Adatci, ambassadeur du Japon, et le jonckheer van Vredenburg, ministre des Pays-Bas, MM. Raphaël Georges Levy, président de l'Institut de France, Charles Chaumet et Delombre, anciens ministres, M. Angelo Pavia, sénateur du royaume d'Italie et M^{me} Pavia, M. Celso Bayma, président de la délégation parlementaire brésilienne, sir Thomas Barclay, du barreau anglais et lady Barclay, M. Maurice Maunoir, bâtonnier de Genève et M^{me} Maunoir, le baron Tibbaut, vice-président de la Chambre des Représentants, MM. Van de Vyvere et le vicomte Poulet, ministres d'Etat, don Robert de Kerkhove, abbé du Mont-César, M. Victor Rousseau, de l'Académie royale, M. et M^{me} Pierre Descamps, M. et M^{me} Emmanuel Descamps.

On remarquait dans la salle, aux tables joignant la table d'honneur, de nombreux membres du Sénat, de la Chambre des Représentants, du haut enseignement, de la magistrature et du barreau, du clergé, des grandes administrations publiques, du notariat, des délégations venues de l'étranger et de tous les coins du pays, des condisciples du vénéré jubilaire, un groupe compact d'anciens étudiants et d'étudiants actuels.

Voici les principaux discours prononcés pendant le banquet.

Toast de M. Louis BRAFFORT, Président, au Pape et au Roi.

Dans cette fête consacrée à célébrer un professeur de Droit qui fut par excellence un apôtre de la Paix par le Droit, il me semble indiqué de porter un toast à la Paix dans deux de ses plus augustes représentants, protecteurs et défenseurs, l'autorité spirituelle et l'autorité temporelle, le Souverain Pontife et le Roi.

C'est à ce titre que je vous propose d'acclamer Pie XI et Albert I^{er}.

Pie XI, le Souverain Pontife, la plus haute autorité morale du genre humain, le représentant de Celui qui fit proclamer son avènement en ces termes : « Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté », et qui nous légua ce commandement : « Aimez-vous les uns les autres ». Pie XI, le digne continuateur de Martin V, fondateur de l'Université et de Grégoire XVI son restaurateur, ami passionné de notre Université, sa fille soumise et dévouée, grand savant lui-même, protecteur de la Science qui a besoin pour son progrès de l'Ordre et de la Paix.

Albert I^{er}, le digne successeur de Léopold I^{er}, dont la sagesse assura le plein épanouissement de notre nationalité et de ses institutions; de Léopold II, le fondateur d'un immense Etat civilisé au cœur de la Barbarie ;

Le roi chevaleresque qui préféra pour lui et son pays la mort au parjure et ne tira l'épée du fourreau que pour la mettre au service du Droit;

Grâce à qui la cause juste fut la plus forte et triompha.

Le Roi-soldat, sans doute, mais roi pacifique quand même, ami éclairé des sciences, des arts et des lettres.

A Pie XI et à Albert I^{er}, ces noms augustes, je me permettrai d'associer ceux des Souverains et chefs d'Etat des pays amis représentés ici par des délégués, dont la plupart collaborent, dans des conférences internationales, avec le vénéré jubilaire, à l'œuvre de la Paix par le Droit dans la Société des Nations.

Toast de M. VAN DE VYVERE, Ministre d'État, au Baron Descamps.

C'est pour moi une fête de l'esprit et du cœur de prendre la parole en ce banquet pour porter le toast au héros de cette mémorable journée, à mon cher et illustre ami, le baron Descamps.

Aussi bien c'est toujours une grande joie pour un ancien fils de l'*Alma Mater* de pouvoir évoquer un passé déjà lointain, sans doute, mais encore bien vivant dans l'âme : souvenirs dorés des années universitaires, qui ont le don de rendre à ceux qui les ont vécues quelque chose des ardeurs de vingt ans.

C'est en même temps un puissant réconfort, pour ceux qui sont mêlés aux affaires publiques du pays, d'observer la grande œuvre scientifique, religieuse et patriotique que ne cesse d'accomplir — avant que commencent pour notre jeunesse d'élite les âpres luttes de la vie — notre vieille université brabançonne, grâce à l'union intense et féconde, telle qu'elle éclate si brillamment aujourd'hui, entre les étudiants et les membres du corps académique de Louvain.

Nommé professeur presque au sortir de l'Université, le baron Descamps s'est opportunément souvenu des difficultés que les élèves universitaires rencontrent parfois dans l'étude de leurs cours, et il s'est persévéramment efforcé d'aplanir ces difficultés. « Ordre et lumière », telle a été dans son enseignement sa constante devise.

Il l'a pratiquée dans le premier cours qui lui fut dévolu, le Droit administratif, matière fort touffue qu'il s'agissait de coordonner et d'éclaircir.

Il l'a réalisée quand lui fut confiée, avec le cours de Droit naturel, l'étude des principes juridiques qui sont à la base et demeurent le type des législations positives.

Il l'a appliquée sur un terrain nouveau lorsqu'une succession bien lourde l'appela à l'enseignement, assez embryonnaire encore, du Droit international et qu'il rechercha les moyens d'organiser cette branche capitale de la science juridique.

En même temps qu'il faisait face à ces diverses disciplines scientifiques et qu'il s'attachait à les enrichir de remarquables publications, le baron Descamps est demeuré par excellence l'ami des étudiants, se souvenant que le professeur doit voir dans la jeunesse estudiantine, non pas uniquement l'intelligence à cultiver, mais l'âme tout entière à élever jusqu'à ces grands enthousiasmes qui doivent animer les générations nouvelles; sachant se faire tout à tous et gardant toujours

cette amabilité et cette gaieté de caractère qui font le charme du professeur; répandant sans compter le surcroît d'une inlassable énergie sur le terrain des œuvres les plus généreuses, école d'adultes fondée par lui avec le concours des étudiants, société juridique ressuscitant l'ancienne basoche, société de Saint-Vincent de Paul et multiples œuvres sociales, — jusqu'au moment où la débordante activité de notre vénéré jubilaire pénétrera dans les plus hautes sphères de la vie publique pour les féconder sous l'empire d'un noble sentiment du devoir et dans le dessein d'être utile au pays.

Cher Professeur, après avoir esquissé en traits rapides et à coup sûr fort incomplets l'œuvre à laquelle vous avez jusqu'ici consacré vos labeurs, j'exprimerai le sentiment unanime de cette assemblée en demandant à l'Auteur de tout bien de vous conserver encore de longues années à vos disciples, à vos amis, à l'Université, au pays, et à ce monde international encore si troublé, dont vous recherchez si vaillamment et si pratiquement le progrès.

Ad multos annos!

DISCOURS
de S. Exc. le Jonkheer VAN VREDENBURCH,
Ministre des Pays-Bas.

Je tiens à m'associer, au nom de mon pays, à la manifestation de ce jour en l'honneur du baron Descamps que tant de liens rattachent à ma patrie.

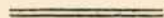
Nous ne pouvons oublier le rôle de premier plan rempli par l'éminent jurisconsulte que nous fêtons, à la première et mémorable Conférence de la Paix, tenue à La Haye.

Nous aimons à nous rappeler que M. le baron Descamps a été le digne président du célèbre Comité des dix jurisconsultes mondiaux qui a élaboré les statuts de la Cour permanente de Justice internationale siégeant également dans notre capitale.

Nous nous souvenons avec gratitude de l'admirable discours que le vénéré jubilaire a prononcé à Delft au nom de l'Institut de Droit international, en l'honneur de notre grand jurisconsulte Hugo Grotius.

Nous connaissons de vieille date la sympathie profonde que n'a cessé de témoigner à notre pays l'éminent jurisconsulte et patriote belge.

Nous sommes heureux d'affirmer dans cette fête la solidarité qui unit nos deux nations, lesquelles sont appelées à marcher, la main dans la main, sur le terrain du progrès pour leur prospérité commune et pour le bien de l'humanité.



DISCOURS

de M. Paul DELOMBRE, ancien Ministre.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESSIEURS,

Après des discours d'une si rare éloquence que nous avons entendus aujourd'hui, oser demander la parole, quelle témérité ! Pardonnez-moi cette hardiesse : je n'ai pu résister à un élan du cœur.

Il m'a semblé que je serais encore l'interprète de sentiments unanimes, si j'essayais de dire, non plus le savoir, la profondeur de pensée, le don d'enseignement, la splendeur du verbe du baron Descamps, ni son rôle éminent dans des assemblées d'élite chargées des fonctions politiques et sociales les plus hautes, — maints orateurs l'ont fait excellemment, — mais, simplement, sa bonté.

Elle se lit dans son regard ; elle se révèle en tous ses actes ; elle illumine toute son œuvre.

Qu'on l'écoute, ou bien qu'on médite sur l'un de ses écrits, une même émotion vous pénètre : on se sent devant une âme tendre, toute rayonnante de bonté.

Qui, d'entre nous, l'ayant approché, n'a éprouvé le charme de son accueil, la séduction de son autorité souriante ?

Aussi quelles sympathies respectueuses l'entourent ! Il a, pour s'en montrer touché, les délicatesses les plus exquises. Pour moi, qu'il honore du beau nom d'ami, je ne puis songer à son inappréciable affection sans que, dans ma mémoire, chante, s'appliquant merveilleusement à lui, ce vers adorable de La Fontaine :

« Qu'un ami véritable est une douce chose ! »

Tous, nous avons partagé ses deuils. Tous, avec lui, nous avons souffert du sauvage incendie de la Bibliothèque de Louvain, l'une de ses demeures les plus chères. Ah ! comment, après de telles horreurs, a-t-il pu garder sa bonté ?

C'est, sans doute, qu'il la puise aux sources éternelles. N'ayant jamais cessé de contempler l'ordre de l'Univers, en même temps que, dans les tumultes de la liberté, la vie des intelligences, il a conçu une philosophie qui est, tout entière, une leçon de bonté.

Être bon, faire le bien, ce sont les préceptes suprêmes de sa sagesse.

Dans son admirable ouvrage *Le Génie des Religions*, — et qui ne forme encore a-t-il dit, que des assises et un portique, — il a ces mots délicieux : « Parmi les

attraits les plus nobles, comme parmi les joies les plus pures de notre nature, il faut placer l'attrait de quelque bien à réaliser et la joie du bien accompli ». Ces joies intimes, nul plus que lui, certainement, n'a mérité de les goûter. Mais il les voudrait étendues à tous les hommes, la bonté devenant la loi des consciences, imprégnant les esprits, jugée inséparable de tout progrès réel.

Sans la bonté, que serait la science même ? Elle enfante des prodiges ; mais combien ses découvertes, sans le concours de la bonté, risqueraient de tourner contre l'Humanité ! Entre la science et la bonté, il est des harmonies nécessaires. Le baron Descamps nous l'enseigne...

Mais je me laisse entraîner, j'abuse de votre bonne grâce. Qu'il est donc malaisé de s'arrêter, quand on laisse parler son cœur !

Messieurs, je lève mon verre en l'honneur du baron Descamps, en qui je salue cette vertu souveraine : la bonté.



DISCOURS
du R. P. PINARD DE LA BOULLAYE, Professeur
à l'Université grégorienne de Rome.

MONSIEUR LE BARON,

Je revenais de chez les Fuégiens, à l'extrémité de l'Amérique du Sud, et je visitais les Bororos du Brésil, quand m'est parvenue l'annonce de votre jubilé. Immédiatement, j'ai tout quitté, pour prendre part à cette fête.

Il est vrai que je voyageais ainsi par la pensée seulement, entre les quatre murs d'une petite chambre que vous connaissez; mais, vous en conviendrez sans doute, cela n'est pas pour diminuer le mérite de ma décision, car les « sauvages » sont souvent plus aimables de loin, dans les livres, que de près.

Quoi qu'il en soit, j'ai considéré comme un devoir de vous apporter en ce jour les félicitations et les hommages de la *Semaine d'ethnologie religieuse*, au nom du Comité international et de son Président, le R. P. Schmidt, qui m'en a expressément prié.

La *Semaine d'ethnologie*, Messieurs, est une institution analogue aux *Congrès d'histoire des religions*, qui vise à promouvoir l'étude scientifique des religions et des civilisations.

Cette *Semaine*, Monsieur le Baron, vous avez par trois fois pris part à ses sessions; vous avez contribué à sa fondation par l'appui que vous lui avez donné, par vos conseils éclairés et... par tel banquet organisé chez vous, à Louvain, dans votre hôtel de la rue de Namur. Une longue habitude de la politique vous l'avait appris: il n'est pas sans avantages que diplomates ou savants, souvent opposés, désunis autour du tapis vert, se trouvent de temps à autre réunis près de la nappe étincelante d'une table bien servie. Ce principe est d'ailleurs assez communément admis en Belgique, terre classique de l'hospitalité, bien qu'à ma connaissance aucune monographie savante n'ait été jusqu'ici consacrée à sa démonstration.

Vous avez fait mieux encore, en publiant, parallèlement à nos travaux, votre grand ouvrage sur *Le Génie des religions*, qui donne lieu d'admirer à la fois la souplesse de votre esprit, capable de s'adapter aux exigences d'études fort éloignées de vos préoccupations ordinaires, et la vigueur de votre pensée. La forte formation philosophique que vous aviez reçue dans cette Université explique sans doute comment vous avez pu approfondir tant de questions délicates et en éclairer parfois jusqu'aux recoins les plus obscurs.

Ces problèmes d'histoire et de philosophie religieuses semblent vraiment exercer sur les hommes d'Etat une attirance singulière. Citerai-je quelques noms ? Le célèbre chancelier François Bacon a écrit sur *La Sagesse des Anciens*, le ministre des finances Jacques Necker sur *L'Importance des opinions religieuses*, lord A. J. Balfour sur *Les Bases de la croyance*, lord W.-E. Gladstone sur *La Jeunesse du monde*, et j'apprenais récemment que M. Clémenceau consacrait actuellement ses loisirs à l'histoire des religions. Profite-t-il de votre livre ? Je ne sais ; mais je le souhaite, car vous apprendriez à ce grand homme qui, pour la défense du Droit, a dressé toutes les énergies françaises contre la force envahissante, quelle est la source la plus féconde des grands courages et ce qui peut assurer la stabilité de l'ordre social, à savoir la foi religieuse, cette foi qui précise devant la conscience le Droit et le Devoir, qui les renforce et leur confère un attrait souverain, en proposant aux hommes, au lieu d'un idéal abstrait, la personnalité vivante de Dieu, justice et amour infinis.

Agréé donc, Monsieur le Baron, au nom de la *Semaine d'ethnologie*, mes félicitations les plus sincères et mes meilleurs vœux pour l'achèvement de vos belles publications.

Vous me permettrez d'unir dans cet hommage le Recteur de votre glorieuse Université, Mgr. P. Ladeuze, et vos éminents collègues. A tous nous gardons une vive reconnaissance. Les splendeurs des cieux italiens que nous avons appris à connaître en septembre dernier, au cours de notre quatrième session, n'ont pas effacé de notre mémoire les charmes discrets du soleil des Flandres. Entre nos amis de Louvain et nos amis de Milan je n'ai pas à fixer une cote de préférence. Il me suffira de dire que nous avons rencontré ici, en 1912 et 1913, unies à une cordialité exquise, et d'autant plus exquise qu'elle était plus simple, ces deux choses : une activité scientifique incomparable et le zèle ardent de la foi. Cela, Monsieur le Baron, Monseigneur, Messieurs, nous ne l'oublierons jamais.

Réponse du Baron DESCAMPS.

Je ne puis oublier, au sein de ces agapes si délicieusement confraternelles, que j'appartiens à une faculté vouée au culte de la Justice. Et il me semble que je profanerais le temple où doit s'exercer normalement mon sacerdoce si je suivais le nouveau courant d'éloges qui viennent de m'être prodigués, en ce banquet, par tant d'amis. Ces amis m'ont manifestement regardé à travers le prisme d'une sympathie qui m'est extrêmement précieuse, mais dont je ne puis que constater l'affectueux débordement.

On a dit spirituellement qu'il y a quelque chose de plus modeste que de parler modestement de soi : c'est de n'en point parler du tout. Je tiens à me conformer ici à ce sage précepte.

Et après avoir remercié de toute mon âme les orateurs que l'on vient d'applaudir dans le tournoi d'éloquence auquel ont pris part l'Université représentée par le doyen de la Faculté de Droit, le Parlement représenté par un éminent Ministre d'Etat, le Corps diplomatique représenté de même, à un titre si excellent, par le Ministre particulièrement aimable d'une nation amie, enfin un professeur de l'Université grégorienne, dont l'affabilité égale la science, je veux me borner à porter, en toute cordialité, le toast d'une profonde gratitude à chacun des hôtes de ce banquet.

Je voudrais les nommer tous, tels qu'ils s'offrent ici à mes regards émus, tels que leurs noms se pressent sur mes lèvres, tels qu'ils demeureront présents à mon cœur.

Qu'ils me permettent simplement dans un mouvement de particulière reconnaissance de souligner la présence au milieu de nous de si nombreuses et de si hautes notabilités venues de l'étranger pour faire corps, en quelque sorte, avec les anciens de notre vie universitaire et avec les étudiants actuels.

Qu'ils me permettent encore d'accorder un souvenir spécial de gratitude aux promoteurs de cette fête, et de constater comment autour des deux présidents d'honneurs de la manifestation de ce jour, que je salue à mes côtés, sont venus se grouper d'une part tant de membres de notre chère Université actuelle, d'autre part tant de membres aimés du Parlement.

Il y a des souvenirs — je l'ai souvent éprouvé — qui sont plus qu'une joie, qui sont une force pour l'âme. Celui que je garderai de ces agapes sera de ce nombre.

Il m'aidera, j'espère, à remplir, avec l'aide de Dieu, les devoirs dont j'entrevois encore quelque accomplissement, malgré les années qui s'accumulent sur ma tête.

Le Président de l'Institut a bien voulu me convier dès maintenant à des noces universitaires de diamant. C'est beaucoup me demander peut-être. Dans la mesure où il ne s'agit que d'un nouvel effort laborieux pendant quelques étapes, je puis seulement répondre : *non recuso laborem*. Ce que je sais, c'est que si quelque chose peut me soutenir dans la tâche qui demeure ouverte devant moi, c'est la cordiale amitié de ceux que je vois ici rassemblés à mes côtés, amitié dont je garderai précieusement le souvenir. Souvenir que le temps — ce *tempus edax rerum*, qui dévore tant de choses — n'effacera jamais, tant que je vivrai, de mon âme.

LES FONDATIONS JUBILAIRES

faites par le Baron DESCAMPS en souvenir de son professorat.

En souvenir de son jubilé professoral et à l'occasion du grand anniversaire de l'inauguration de l'Université brabançonne — dont on se rappelle la merveilleuse célébration — le baron Descamps a tenu à honneur d'exercer un double mécénat.

Il a créé à l'Université de Louvain une chaire de missiologie destinée à favoriser la constitution et le progrès des hautes études concernant les missions dans le monde. Cette chaire, qui a pris place dans le programme universitaire, a été solennellement inaugurée, avec un plein succès, dès l'année académique 1927.

Il a consacré dans sa commune natale sa villa familiale à l'établissement d'un enseignement destiné à ménager aux enfants de cette commune et des régions avoisinantes, au sortir de l'école primaire, une formation technique et professionnelle de nature à acheminer ces jeunes générations à un meilleur avenir. Cette institution a également fonctionné dès 1927.

Il n'y a qu'une voix pour féliciter le vénéré jubilaire de ces deux fondations si opportunes, où éclatent à la fois la pensée de réaliser le progrès scientifique en une matière du plus haut intérêt et le souci démocratique de concourir au bien-être des enfants du peuple.

BIBLIOGRAPHIE

Principaux travaux du baron DESCAMPS.

- I. — *Travaux publiés par l'Académie royale de Belgique.*
- Les offices internationaux et leur avenir. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1894.)
- L'évolution de la neutralité en droit international. (*Ibid.*, 1898.)
- Le Pacigérat. (*Ibid.*, 1898.)
- La constitution internationale de la Belgique. (*Ibid.*, 1901.)
- Le droit de guerre et d'alliance dans la constitution internationale de la Belgique. (*Ibid.*, 1901.)
- Le différend anglo-congolais. (*Ibid.*, 1904.)
- La Fondation Nobel et les institutions auxiliaires qu'elle comporte. Projet d'érection d'un Institut Nobel de la paix. (*Ibid.*, 1906.)
- Le Duc de Brabant au Sénat de Belgique. Discours prononcé dans la séance publique de mai. (*Ibid.*, 1903.) — Nouvelle édition 1928.
- Discours au Roi par le Président de l'Académie, le 1^{er} janvier 1905. (*Ibid.*, 1905.) — Inséré aussi au *Moniteur belge*.
- Le droit international et la thèse de la nécessité. (*Ibid.*, 1919.)
- La matière et la force, selon la méthode intégrale et à la lumière de la science du réalisme rationnel. (*Ibid.*, 1925.)
- Nombreux rapports sur les concours ouverts par l'Académie et nombreuses notices.
- II. — *Travaux publiés par l'Institut de France (Académie des sciences morales et politiques.)*
- L'Union internationale pour la publication des traités (*Séances et travaux de l'Académie. — Comptes rendus* 1895.)
- Le fonctionnement du premier tribunal d'arbitrage de La Haye. (*Ibid.*, 1902.)
- Le génie de la langue française et son rayonnement international. (*Ibid.*, 1921.)
- Le monde du droit. Essai sur la gravitation juridique et l'évolution civilisatrice. (*Ibid.*, 1922.)
- III. — *Travaux publiés par l'Académie dei Lincei de Rome.*
- Le problème scientifique de la vie, selon la méthode intégrale et à la lumière de la science du réalisme rationnel. (*Rendiconti della Classe di scienze morali, storiche e filologiche*, Roma, 1925.)
- IV. — *Travaux publiés par l'Institut de droit international.*
- Discours d'ouverture de la session de l'Institut, prononcé au Palais des Académies de Bruxelles, 1902
- Hugo Grotius. Discours prononcé à Delft au nom de l'Institut à l'occasion du trois centième anniversaire du *De Jure belli ac pacis*.
- La vie et les travaux de G. Rolin-Jaequemyns, 1902.
- Tableau décennal de l'organisation, du personnel et des travaux de l'Institut (1894 à 1904), 1905.
- Annales de l'Institut de droit international, 1902, s.
- Passim* dans les comptes rendus des sessions de l'Institut, depuis 1892.
- V. — *Travaux publiés par l'Union interparlementaire pour l'arbitrage de la paix.*
- Essai sur l'organisation de l'arbitrage international. Mémoire aux Puissances par le président de l'Union interparlementaire. (Bruxelles, 1896.) — Reproduit dans : 1^o *Revue de droit international et de législation comparée* (t. XVIII, pp. 4 à 74, Arbitrage international); 2^o *Résolutions prises dans les huit conférences interparlementaires pour l'arbitrage de la paix*, et présentées au Parlement portugais par Joao de Paiva (Lisbonne, 1898). — Traductions allemandes, russes, etc.
- Discours et rapport sur le Pacigérat. (Paris, Imprimerie nationale, 1900.)
- Passim* dans les comptes rendus des conférences depuis 1895.

VI. — *Travaux publiés par la Conférence parlementaire internationale du commerce.*

Discours inaugural de la Conférence à Bruxelles en 1914.

Discours comme président du Conseil de la Conférence à Bruxelles, 1919; Paris, 1922; Bruxelles, 1924; Rome, 1925; Londres, 1926; Paris, 1928.

Discours sur la crise du change, Paris, 1920.

Passim dans les comptes rendus des sessions.

VII. — *Travaux publiés par l'Institut colonial international.*

Discours d'ouverture de la session de Bruxelles.

Projet de règlement international sur le recrutement des travailleurs dans les colonies, 1899.

Passim dans les comptes rendus des sessions de l'Institut.

VIII. — *Travaux publiés par le Congrès international d'expansion économique mondiale.*

Discours d'ouverture de la section de l'« Expansion civilisatrice dans les pays neufs » et présidence de la section. (*Compte rendu du Congrès*, séance du 24 septembre 1903.)

Projet d'institution d'une cour permanente des parères internationaux. (*Ibid.*, séance du 27 septembre 1905.)

IX. — *Recueil international des traités et des sentences arbitrales.*

Recueil international des traités du XX^e siècle, contenant l'ensemble du droit conventionnel entre les Etats et les sentences arbitrales, en textes originaux avec traduction française (en collaboration avec Louis Renault et Paul Fauchille), Paris.

Recueil international des traités du XIX^e siècle, contenant l'ensemble du droit conventionnel entre les Etats et les sentences arbitrales. Textes originaux avec traduction française. Publié en collaboration avec Louis Renault et Jules Basdevant.

X. — *Conférences diplomatiques.*

Dans le *Compte rendu officiel de la première Conférence internationale de la paix à La Haye* :

Relevé général des clauses de médiation et d'arbitrage concernant les puissances représentées à la Conférence.

Discours et rapports au sein de la troisième commission de la Conférence.

Rapport à la Conférence sur le projet de convention relatif au règlement pacifique des conflits internationaux. — Une traduction a paru dans le volume

Secunda conferencia internacional americana tenuda in Mexico, 1901-1902, par Marcial Martinez. (Santiago de Chile, 1902, pp. 38 à 140.)

Passim, notamment, dans :

Actes de la Conférence de Bruxelles du 16 novembre 1889, concernant la traite africaine. (Bruxelles, 1890.)

Actes de la Conférence de Berne du 25 septembre 1894, concernant la création d'une union internationale pour la publication des traités. (Berne, 1894.)

Actes de la Conférence de Paris du 15 avril 1896, pour la protection des œuvres littéraires et artistiques. (Berne, Bureau de l'Union, 1896.)

Report of the proceedings at the international conference on a catalogue of scientific literature held in London, 18 oct. 1898. (London, Royal Society, 1898.)

XI. — *Cour d'arbitrage de La Haye et plaidoiries internationales.*

Fondations californiennes. Etats-Unis d'Amérique contre le Mexique. Plaidoirie de M. le baron Descamps, conseil des Etats-Unis d'Amérique (29 et 30 septembre 1902.) La Haye, 1902.

Le premier arbitrage de la Cour de La Haye. Les fondations californiennes et la question de la chose jugée en droit international. Avec le texte du compromis et de la sentence arbitrale. (Bruxelles, 1902.)

Baux perpétuels au Japon. Tribunal of arbitration constituted under section I of the protocol concluded at Tokio, August 8, 1902. (In-fol.) — 1. Statement of objections of the Imperial Japanese Government to the contre-memoire and conclusions of the Governments of Germany, France and Great Britain, presented by the agent and the counsel for the Imperial Japanese Government, Miyaoka agent, Baron Descamps counsel. (Bruxelles, Guyot, 1905; 125 p. in-fol.) — 2. Replies to the objection. (*Ibid.*, 82 p. avec cartes.)

Héliopolis contre le Gouvernement égyptien. Plaidoirie devant la Cour d'appel d'Alexandrie avec M^e Millebrand, concernant les taxes immobilières. Le Caire, 1913.

Chemin de fer de Mex-Mariout à Salloum. Le différend entre la Daira Kassa et le Gouvernement égyptien, 1912.

Un mariage mixte international. Sur la condition juridique d'une princesse égyptienne mariée en Russie avec un Russe, 1913.

Une cause célèbre devant la Société des Nations. Le différend roumano-hongrois. Sur la condition juridique des immeubles en Transylvanie. (La Réforme agraire en Roumanie, 2^e vol, Paris, 1928.)

XII. — *Cour permanente de justice internationale.*

- Elaboration des statuts. *Procès-verbaux des séances du Comité des dix jurisconsultes* nommés par le Conseil de la Société des Nations, La Haye, 1920.
Discours d'ouverture du Président, p. 12 ss.
Exposé du problème posé au Comité, p. 44 ss.
Normes d'application du droit international, p. 322 ss.
Discours de clôture des travaux, p. 752 ss.
Passim dans les trente-cinq séances du Comité.

XIII. — *Droit international.*

- Le droit de la paix et de la guerre. (Paris, 1898.)
Le régime juridique de la paix en temps de guerre. (*Revue de droit international public*, 1901.)
Les grandes étapes du régime de la neutralité. (*Ibid.*)
La neutralité de la Belgique au point de vue historique, diplomatique, juridique et politique. Étude sur la constitution des États pacifiques à titre permanent. (Bruxelles, 1920.)
L'avenir de l'Albanie, 1913. — Adaptation dans une Conférence à l'Université du Caire, 1913.
Les autres publications sur le droit international sont indiquées supra.

XIV. — *Droit constitutionnel.*

- Des conflits entre les grands pouvoirs constitutionnels. (*Pandectes belges*, Bruxelles, 1887, v^{bo} *Conflit*.)
La Constitution belge comparée aux sources modernes et aux anciennes constitutions nationales. Louvain, 1887.
La mosaïque constitutionnelle. Essai sur les sources du texte de la Constitution belge. (Louvain, 1891.)
La nation et l'institution monarchique. (Dans *Notre Pays*, Bruxelles, 1905.)
De l'expropriation pour cause d'utilité publique. Louvain, 1886.
De l'arrestation et de la poursuite des députés en cas de flagrant délit. Bruxelles, 1886. — Reproduit dans : *Belgique judiciaire* du 24 juin 1886, n^o 50, et dans les *Études d'art oratoire et de législation*. (Louvain, 1889.)
Un peu de lumière sur les immunités parlementaires. (Bruxelles, 1886.)
Études d'art oratoire et de législation. (Louvain, 1892.)

XV. — *Coordination des lois nationales.*

- De la coordination des lois nationales. Discours prononcé à la salle des promotions de l'Université de Louvain. (Louvain, 1885.)
Code constitutionnel belge, contenant la constitution comparée et la coordination du droit public et administratif de la Belgique. (Bruxelles, 1887.)

XVI. — *Travaux au Sénat et au Ministère des sciences et des arts.*

- Citer les nombreux discours prononcés par le plus ancien membre actuel du Parlement belge, comme sénateur de 1892 à 1928, et comme Ministre des sciences et des arts de 1907 à 1910, dépasserait les limites de cette bibliographie. Bornons-nous à signaler, à titre exemplatif, quelques discours :
Sur la politique coloniale, 2 août 1893 ;
Sur l'organisation du Sénat, 11, 12, 28 août et 2 septembre 1893 ;
Sur la création d'un Office international du travail, 17 mai 1894 ;
Sur l'arbitrage international, 16 juillet 1895, 7 juillet 1897, 23 juin 1905 ;
Sur la neutralité, 19 avril 1898 et 13 novembre 1900 ;
Sur l'emploi de la langue flamande dans les publications officielles, 15 avril 1898 ;
Sur l'organisation du droit de suffrage, 7 décembre 1899 ;
Sur la représentation proportionnelle, 21 et 22 décembre 1899 ;
Sur les immunités parlementaires, 4 avril 1900 ;
Sur le décès du duc d'Ursel, président du Sénat, 1^{er} décembre 1903 ;
Sur l'organisation diplomatique et consulaire, 8 juin 1905 ;
Ajoutons la défense à la Chambre et au Sénat du Budget des sciences et des arts, de 1907 à 1910.
L'indication suivante de quelques rapports faits et défendus au Sénat par le baron Descamps ou présentés au Roi à titre de Ministre des sciences et des arts, suffira, d'autre part, pour donner une idée de l'activité développée, dans cet ordre, par le professeur de Louvain.
1. *Questions constitutionnelles*. Rapports faits au nom de la Commission sénatoriale de la Revision constitutionnelle pendant la session de 1892-1893 :
Régime des colonies (article 1^{er} de la Constitution), 25 juillet 1893.
Referendum (art. 26), 26 juillet 1893.
Organisation du Sénat (art. 53, 54, 56, 57, 58), 19 mai et 2 août 1893.)
Le droit d'initiative et le droit d'amendement du Sénat. Rapport au Sénat en 1901.
Proposition de loi organique des immunités parlementaires et développements, 4 avril 1900.
2. *Budgets*. — Rapports sur le budget des Affaires étrangères pour 1895 et 1896. — Sur le budget des Voies et Moyens pour 1897, 1898, 1899, 1906, 1907. — Sur le budget de la Dette publique pour 1897 et 1898. — Sur le budget des Dotations pour

- 1902, 1904, 1907. — Sur le budget des Finances et des Travaux publics pour 1901, 1902, 1905, 1906. — Sur le budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour 1898, 1900, 1902. — Sur la procédure budgétaire et le règlement définitif du budget, 6 avril 1897.
3. *Défense nationale.* — Rapport sur le système défensif d'Anvers, avec trois cartes, 26 janvier, 10 et 19 février 1906.
4. *Questions maritimes et commerciales.* — Rapport sur les nouvelles installations du port d'Anvers, avec cartes, 26 janvier, 10 et 19 février 1906.
5. *Unification du réseau des chemins de fer.* — Rapport sur la reprise du réseau Grand-Central belge et autres lignes, 23 juin 1897.
6. *Banque Nationale.* — Monographie de la Banque Nationale et rapport sur la prorogation de la durée de la Banque, 19 mars 1900. — Réédité par la Banque en 1901.
7. *Lois sociales.* — Rapports sur les pensions de vieillesse, 5 mai 1900. — Sur l'épargne de la femme mariée et du mineur, 14 novembre 1899. — Sur les actes de partage, 11 mai 1904.
8. *Traités et conventions internationales.* — Nombreux rapports sur les relations internationales de la Belgique depuis 1893. Signalons parmi les récents travaux dans cet ordre les rapports sur la *Convention belgo-luxembourgeoise* du 25 juillet 1921, sur le *Traité hollando-belge* du 27 juillet 1926, sur les *Accords de Locarno* du 23 février 1926.
9. *Rapports au Roi* sur l'organisation d'une enquête concernant l'expansion artistique de la Belgique (1908).
- Sur la création d'un Institut supérieur d'éducation physique (1908).
- Sur l'éducation esthétique à l'école primaire (1909).
- Sur l'école primaire et l'expansion belge (1909).
- Rappelons encore pour terminer cet aperçu sommaire, les discours prononcés à l'inauguration de l'exposition Constantin Meunier et à l'inauguration de la statue de Juste Lipse, à Louvain; à l'inauguration de l'Exposition de la Toison d'Or à Bruges; à la mémorable Exposition de l'art belge au XVII^e siècle, 1910. (*Trésor de l'art belge au XVII^e siècle*, 1^{er} vol., introduction, p. v, ss. discours inaugural, p. ix ss.)
- XVII. — *Travaux au Conseil supérieur du Congo et à la Cour de cassation de la Colonie.* — *Ecole mondiale de Tervueren.*
- Législation pénale contre la traite des esclaves. Avant-projet et rapport présentés au Conseil. (Bruxelles, 1891.)
- Discussions et rapports depuis l'origine du Conseil. (*Procès-verbaux des séances du Conseil supérieur de l'Etat indépendant du Congo.*)
- Discours de clôture des travaux du Conseil supérieur du Congo, par le baron Descamps, président du Conseil supérieur et de la Cour de cassation de la Colonie, 7 février 1925.
- Travaux comme président de la Commission chargée d'élaborer le programme théorique et pratique de l'Ecole mondiale de Tervueren. (*Procès-verbaux de la Commission*, Bruxelles, 1907.)
- XVIII. — *Travaux au Conseil provincial du Brabant.*
- Règlements comparés des neuf provinces sur les cours d'eau (1891).
- De la suppression des ballottages par l'application de la représentation proportionnelle aux scrutins sans majorité absolue. (Bruxelles, 1888.)
- Discours et rapports de 1888 à 1892. (*Mémorial administratif de la province de Brabant.*)
- XIX. — *Travaux au Conseil communal de Louvain.*
- L'eau et la lumière à Louvain. (Louvain, 1896.)
- Discours et rapports depuis 1894 jusqu'à 1907. (*Bulletin communal.*)
- XX. — *Questions coloniales et africaines.*
- Les grandes initiatives dans la lutte contre l'esclavage. (Bruxelles, 1888.)
- La part de la Belgique dans le mouvement africain. (Bruxelles, 1889.)
- Un type d'Etat moderne : l'Etat civilisateur dans la colonie libre. (Bruxelles, 1889.)
- La traite africaine. Discours prononcé à la salle académique de l'Université de Liège. (Liège, 1888.)
- Les protocoles de la Conférence de Berlin concernant la traite. (Bruxelles, 1889.)
- La question africaine. Discours prononcé à l'assemblée générale antiesclavagiste de Cologne. (Cologne, 1889.)
- Discours sur l'Afrique nouvelle, prononcé à la salle de la Société de géographie de Paris, à l'ouverture du Congrès antiesclavagiste. (Louvain, 1890.)
- L'avenir de la civilisation en Afrique. Discours prononcé à l'assemblée générale du Congrès de Malines. (Malines, 1891.)
- Les stations civilisatrices au Tanganika. Discours prononcé au palais des Académies sur l'œuvre de la Société antiesclavagiste de Belgique. (Bruxelles, 1894.)
- Projet de législation pénale contre la traite des esclaves. (Bruxelles, 1891.)

L'Afrique nouvelle. Essai sur l'état civilisateur dans les pays neufs et sur la fondation, l'organisation et le Gouvernement de l'Etat indépendant du Congo. (Paris et Bruxelles, 1903.)

Traduction anglaise: *New Africa. An essay on Government civilization in new countries and the foundation, organization and administration of the Congo Free State.* (Londres, 1^{re} édition, 1903; 2^e édition, 1904.)

XXI. — *Linguistique.*

Le génie des langues et le problème de la parenté linguistique. Institut supérieur de philosophie, Louvain, 1924.

XXII. — *Philosophie.*

Etudes de philosophie du droit. Louvain, 1886.

La science de l'ordre. Essai d'harmonologie. Institut supérieur de philosophie. Louvain, 1898.

XXIII. — *Sciences ethnographiques et religieuses.*

Les harmonies du droit naturel et du droit chrétien. Louvain, 1880.

L'action du Christianisme dans la science et dans les lois. Louvain, 1880.

Le génie des religions, les origines, avec un essai de protologie scientifique sur la vérité, la certitude, la science et la civilisation. Bruxelles, Paris, Londres, 1923.

La constitution et le progrès des hautes études concernant les missions. Discours d'inauguration de la chaire de missiologie à l'Université de Louvain, 1927.

XXIV. — *Histoire et biographie.*

Les fondateurs de la science du droit. Hugo Grotius et le droit naturel. (Louvain, 1881.) — Reproduit dans: *Etudes d'art oratoire et de législation* (1889); et dans *Etudes de philosophie du droit* (2^e édit., 1896.)

Les fêtes jubilaires célébrées à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Université de Louvain. Compte rendu général. (Louvain, 1884.) — Reproduit dans *Liber memorialis*, 1834-1884, en tête de la Bibliographie académique.

Notice historique sur la vie et les travaux de Charles Delcour, ministre d'Etat, professeur à l'Université de Louvain. (*Annuaire de l'Université*, Louvain, 1890.)

Notice historique sur la vie et les travaux d'Adolphe Maton, professeur à l'Université de Louvain. (Louvain, 1895.) — Reproduit dans la *Revue juridique du notariat belge*, 10 mars 1890.

Notice sur Léon de Monge, vicomte de Franeau, membre de l'Académie royale de Belgique. (*Annuaire de l'Académie*, 1899.)

L'éloquence de François Schollaert. (Louvain, 1882.)

Notice sur le comte Everard de t'Serclaes. (Louvain, 1904.)

Léon de Lantsheere. Discours prononcé à l'Université par le doyen de la Faculté de droit, 1912.

Discours d'inauguration du monument élevé à la mémoire du père Damien, apôtre des lépreux de Molokai. (Louvain, 1894.) — Reproduit dans la *Gazette de Louvain* du 22 décembre 1894 et dans le *Compte rendu des fêtes inaugurales*.

XXV. — *Bibliographie.*

Les travaux de la Conférence bibliographique internationale de Bruxelles. Discours du Président de la Conférence. (*Bulletin de l'Institut international de bibliographie*, Bruxelles, 1895, n^o 1.)

XXVI. — *Poésies.*

La ronde des étudiants, musique de Ch. Gounod. — Les souvenirs d'université. (*Compte rendu des fêtes jubilaires de l'Université*, Louvain, 1884.)

Africa, drame en vers, couronné au concours littéraire international pour le meilleur ouvrage sur l'esclavage africain. (1^{re} et 2^e éditions, Paris, 1894; 3^e édition, Louvain, 1895.)

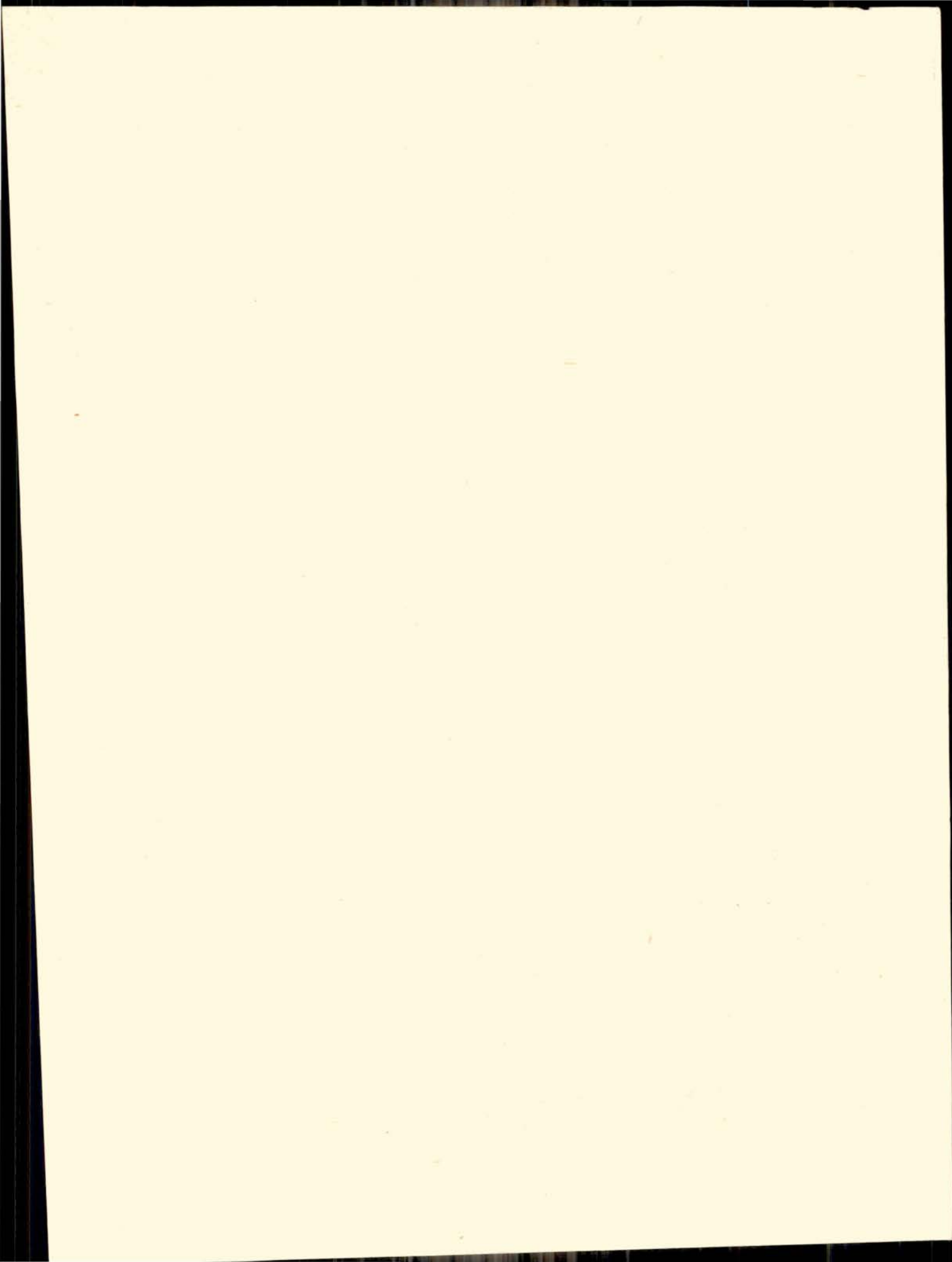
Traduction allemande: *Afrika*, in deutsche iamben übertragen von L. von Heemstede. (Munster, 1894.)

Traductions italiennes: 1^o *Africa*, Traduzione in versi italiani del conte A. Antonelli (Roma, 1894); 2^o *Africa*, drama ridotto per soli uomini (Roma, 1896.)

Traductions néerlandaises: 1^o *Afrika*, in hollandsche verzen door P.-M. Bots (Leiden, 1894); *Afrika*, voor het nederlandsch tooneel overgebracht door J.-A. Van Droogenbroeck (Gent, 1895).

XXVII. — *Reuves. — Directions et collaborations.*

Le mouvement antiesclavagiste (directeur-fondateur), *Bulletin de l'Institut international de bibliographie* (directeur). *Annuaire de l'Institut de droit international* (en qualité de secrétaire général) 1901, ss. — *Annuaire de la Société de législation comparée*. Notices sur le mouvement législatif dans l'Etat indépendant du Congo. — *Pandectes belges. — Belgique judiciaire. — Revue de droit international et de législation comparée. — Revue de droit international public, etc.*



Liste des participants.

MM.

- S. E. M. ADATCI, ambassadeur du Japon, membre de l'Institut de droit international et de l'Académie royale de Belgique.
- ADLINE, Albert, étudiant.
- AKLIN, Sophie, étudiante.
- R. P. D'ALÈS, S. J., professeur à l'Institut catholique de Paris.
- ALTAMIRA, sénateur, professeur à l'Université de Madrid, membre de la Cour permanente de Justice internationale.
- ALVAREZ, Alexandre, secrétaire général de l'Institut américain de droit international.
- ARNOLD, N., administrateur général au Ministère des Colonies, Bruxelles.
- BAELS, H.-L., ministre de l'Agriculture et des Travaux publics.
- BAIE, Eugène, secrétaire général de la Conférence parlementaire internationale et président de l'Institut international du Commerce, Bruxelles.
- BALAND, Léopold, étudiant.
- BARCLAY (sir Thomas), avocat du barreau anglais.
- BAREEL, Charles, étudiant.
- BAREEL, Paul, étudiant.
- BARNETT (sir Richard), M. P., ancien président du Commercial Committee de la Chambre des Communes.
- DE LA BARRA, Fr., de l'Institut de droit international, ancien ministre des Affaires Etrangères du Mexique.
- DE BARROS MOREIRA, ambassadeur du Brésil, Bruxelles.
- BASDEVANT, Jules, professeur à la Faculté de droit, Paris.
- Mgr BATAIFFOL, Pierre-Henri, prélat de la Maison de S.S., chanoine de Paris.
- BATY, Thomas, de l'Institut de droit international, Tokio.
- BAUDHUIN, F., professeur à l'Université.
- BAUDHUIN, Jeanne, étudiante.

MM.

- Mgr BAUDRILLART, de l'Académie française, recteur de l'Institut catholique de Paris.
- BAYMA, Celso, président de la délégation parlementaire du Brésil.
- BAYOT, Ciriague, étudiant.
- BEAUDUIN, Lucien, sénateur, Lubbeek.
- DE BEAUFFORT (marquise), Mielmont.
- DE BECKER REMY (baron), questeur du Sénat.
- DE BECKER REMY, Jean, président du Conseil d'administration des usines Remy, Bruxelles.
- DE BECKER, Jules, recteur du Collège américain et professeur à l'Université.
- BECKER, G.-Emile, étudiant.
- BECKERS, Léon, notaire honoraire, Louvain.
- DE BECO (baron), gouverneur du Brabant.
- DE BECO, Jean, avocat, Bruxelles.
- BECQUET, Georges, étudiant.
- BEECKMANS, Philippe, notaire, Loth.
- BEHAGHEL DE BUEREN (chevalier G.), sénateur.
- VAN BERCKEL, membre de l'Institut colonial international, La Haye.
- BERIAU, Auguste, directeur d'imprimerie, Bruxelles.
- BERRYER (vicomte), ministre d'Etat, sénateur, ancien ministre de l'Intérieur et de l'Hygiène, Liège.
- BERTHÉLEMY, Henry, membre de l'Institut de France, doyen de la Faculté de droit de Paris.
- BÉTHUNE (baron F.), professeur à l'Université.
- BEYENS (baron), ministre d'Etat, ambassadeur de Belgique.
- Mgr. BEYLE, vice-recteur de l'Université de Louvain.
- VON BIRÓ, député de l'Assemblée nationale de Hongrie, Budapest.
- BISSONNETTE, Antonin, étudiant.
- BITTREMIEUX, professeur à l'Université.
- BODDAER, Jean, étudiant.
- BOELS, Léon, avocat, Louvain.

MM.

DE LA BOËSSIÈRE-THIENNES (marquis), Anvers.
BOËYÉ, Aimé, avocat, Saint-Nicolas-Waes.
Mgr BONCOMPAGNI Ludovisi (don Ugo), docteur en droit, Rome.
BONDUELLE, Marcel, étudiant.
BOON-HECKING, négociant, Louvain.
BOREL DE BITCHE, Jules, Bruxelles.
BORREMANS, Louis, étudiant.
BOSMANS, Pierre, étudiant.
BOSSIERS, Jacques, étudiant.
BOSSYNS, Charles, étudiant.
BOUTON, Henri, étudiant.
BRABANT, Charles, notaire, député suppléant, Genval.
BRAFFORT, Louis, avocat, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Louvain.
BRAUN, Alexandre, ministre d'Etat, sénateur.
BRAUN, Alexandre, étudiant.
BROEKX (chan. P.), sénateur, directeur des œuvres sociales du Limbourg.
R. P. YVES DE LA BRIÈRE, S. J., professeur à l'Institut catholique de Paris.
DE BROQUEVILLE (comte), sénateur, ministre de la Défense nationale.
DE BROUCHOVEN DE BERGEYCK (comte), sénateur, Anvers.
BRUSSELMANS, F., professeur à la Faculté de droit, membre de la Chambre des Représentants.
BRUSSELMANS, Jean, étudiant.
BRUYLANTS, Pierre, professeur à l'Université.
BUNGE, Edouard, négociant, Anvers.
DU BUS DE WARNAFFE (vicomte), sénateur, Bruxelles.
DE BUSTAMANTE, sénateur de La Havane, membre de la Cour permanente de justice internationale.
CAILLIAU, Louis, étudiant.
VAN CALOEN DE GOURCY, Ernest, étudiant.
CALUWAERT, Joseph, étudiant.
CARLIER, Ferdinand, directeur de la Banque Nationale, Anvers.
CARNOY, Albert, sénateur, ministre de l'Intérieur et de l'Hygiène.
CARTON DE WIART (comte), ministre d'Etat, membre de la Chambre des Représentants, ancien président du Conseil.
CARTON, Henri, ancien ministre des Colonies, membre de la Chambre des Représentants, Bruxelles.
CARTUYVELS, Paul, sénateur, Saint-Trond.
CASIER (baron Armand), sénateur, Gand.
CASSIERS, Joseph, étudiant.
CAUDRON, Louis, étudiant.

MM.

CAVAGLIERI ARRIGO, professeur à l'Université de Naples.
CEELEN, Benoît, étudiant.
R. P. CHARLES, S. J., Louvain.
CHAMASS BEY, sénateur, Le Caire.
CHÉFIK BEY, A., député de Turquie.
CHEN-PAN-TAU, étudiant.
CHRISTIAENS, Henriette, étudiante.
CLAES, Raoul, membre de la Chambre des Représentants, ancien bâtonnier du barreau de Louvain.
CLAESSEN, Edouard, étudiant.
CLYNMANS, J., avocat, membre de la Chambre des Représentants, Louvain.
COART, F., professeur à la Faculté de droit.
COCHEZ, Josef, professor aan de Katholieke Hoogeschool.
DE COCK DE RAMEYEN, sénateur, Rameyen.
DE COCK DE RAMEYEN, Roger, étudiant.
COLLETTE, Georges, avocat à la Cour d'appel, Bruxelles.
COLS, Alphonse, Anvers.
DE CONINCK DE MERCKEM (baron P.), sénateur, Furnes.
COOLS, Paul, étudiant.
COOMANS, Norbert, étudiant.
COPPÉE (baron), Bruxelles.
CORBIAU, Simone, étudiante.
CORDY, Louis, étudiant.
COREMANS, Henri, étudiant.
CORNET D'ELZIUS DE PEISSANT (comte Georges), sénateur, Achel.
CORNET, Gaston, étudiant.
CORNIL, Pierre, étudiant.
CORSI (marquis Alexander), professeur à l'Université de Pise.
Mgr CRETS, prelaat, Averbode.
CRISPOLTI (marquis Filippo), sénateur du royaume d'Italie.
DE CROMBRUGGHE DE LOORINGHE, Michel, étudiant.
CROONEN, Marcel, étudiant.
CUSTERS, Joseph, étudiant.
DABIN, Jean, secrétaire de la Faculté de droit.
DAEMS, Camille, étudiant.
DAEMS, Jules, étudiant.
DANHEUX, Jean, étudiant.
DAVID, Adolphe, Verviers.
DAVID, Arthur, étudiant.
DAVID (chevalier), Flawinne.
DAVID (chevalier Pierre), membre de la Chambre des Représentants, Stavelot.
DAZIN, Jules, étudiant.

MM.

DEBAISIEUX, Georges, professeur à l'Université.
DEBAISIEUX, Paul, professeur à l'Université.
DE BIE, Joseph, étudiant.
DE BLON, Albert, étudiant.
DE BOECK, C., professeur de droit international public à l'Université de Bordeaux, membre de l'Institut de droit international.
DE BOOSERÉ, Jean, étudiant.
DE BORCH, Nicolas, étudiant.
DE BORREKENS, Raymond, étudiant.
DE BOUTTE, Albert, étudiant.
DE BRUYN, Henri, étudiant.
DE BRUYNE, Eugène, notaire, Louvain.
DECKERS, Egide, étudiant.
DE CLERCQ, Octave, étudiant.
DE CLERCK, Julien, directeur général de la Volksbank, Louvain.
DECLERCQ, Joseph, sénateur, Ninove.
DE CONINCK, Jules, étudiant.
DE COOMAN, Edg., avocat, Bruxelles.
DE CORDIER, Arthur, étudiant.
DE CRAENE, Etienne, étudiant.
DE FEYTER, Bernard, étudiant.
DEFOURNY, Maurice, professeur à la Faculté de droit de l'Université.
DEGIVE, Oscar, étudiant.
DE GROUX, Paul, censeur à la Banque Nationale, Bruxelles.
DE HERTOZ, Vital, étudiant.
DELAERE, Joseph, étudiant.
DE LANNOY, Charles, professeur à la Faculté de droit et conseiller colonial, Gand.
R. P. DELEHAYE, de l'Académie royale, président de la Société des Bollandistes.
DELEPELEIRE, Jacques, étudiant.
DE LEY, Jozef, senator, Turnhout.
DELMARLE, Paul, étudiant.
DELOBEL, Henri, étudiant.
DE LOCHT, Marcel, étudiant.
DELOMBRE, Paul, ancien ministre, Paris.
DELOMBRE, André, Paris.
DELVAUX DE FENFFE (baron), sénateur, Cierreux.
DELVAUX, Joseph, étudiant.
DELVILLE, Jean, étudiant.
DE MEESTER, Léopold, étudiant.
DE MEURISSE, Antoine, étudiant.
DE MEYER, A., professeur à l'Université.
DE MILLIANO, Georges, étudiant.
DE MOFFART (baron Paul), sénateur, Botassart.
DE MOFFART, François, étudiant.
DE MOL, Auguste, étudiant.

MM.

DE MONIE, Jos., advocaat, Brugge.
DE MOOR, Joseph, notaire, Ath.
DE MUYNCK (Eerw. Heer R.), professor aan de Hoogeschool.
DE PELSMAEKER, professeur à l'Université de Gand.
DEPLOIGE, Florent, avocat et vice-président du Conseil provincial du Limbourg, Tongres.
DEPLOIGE (Mgr S.), sénateur, président de l'Institut supérieur de philosophie à l'Université de Louvain.
DERBAIX, Eugène, sénateur, Binche.
DE RIDDER, Maurice, étudiant.
DERMAUT, Marcel, étudiant.
DE RUYVER, Jules, notaire, Grammont.
DESCAMPS, Philippe, notaire, Quevaucamps.
DESLÉE, René, avocat, Tournai.
DESGRANGES (abbé), député, Limoges.
DESMEDT, René, landbouwer, provinciaal raads-lid, Staden.
DE SMET, Pieter, professor aan de Hoogeschool.
DE SMET, Gérard, étudiant.
DESPRET, Félix, notaire, Ath.
DESSAIN, Charles, étudiant.
DE STORDEUR, Jacques, étudiant.
DEVADDER, Victor, avocat, Bruxelles.
DEVOS, Andries, étudiant.
DEVRIENDT, Juliaan, Koninklijke Academie van schoone kunsten, Antwerpen.
DEVROE, Joseph, étudiant.
D^r DEWALS, conseiller provincial, Cortenberg.
D'HOORE, Gustave, étudiant.
DEWILDEMAN, E., directeur du Jardin botanique de l'Etat, Bruxelles.
DE WIT, Joseph, étudiant.
DE WULF, professeur à l'Université.
DE DIEUDONNÉ DE CORBEEK-LOO (baron), commissaire de l'arrondissement de Louvain.
DISCART, Joseph, étudiant.
DONCK, Pierre, étudiant.
DONDELINGER, Eug., député du Grand-Duché de Luxembourg.
DE DORLODOT, Henry, professeur à l'Université.
DE DORLODOT, Charles, étudiant.
DRAGOMIRESCO, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Jassy.
DRIESENS, Louis, étudiant.
DRUART, Marcel, étudiant.
DU BOIS D'ENGHIEN, Georges, étudiant.
DU BOST, Edouard, secrétaire du Sénat, Bruxelles.

MM.

- DUJARDIN, André, étudiant.
DUJARDIN, Herman, étudiant.
DOLANSKY, ministre de la Justice, Prague.
DUMAS, Jacques, avocat général à la Cour d'appel de Paris.
DUPONT, Jean, étudiant.
DUPRET, Georges, sénateur, Bruxelles.
DUPRIEZ, Léon, professeur à la Faculté de droit, président de l'Ecole des sciences politiques et sociales.
DUPUIS, Charles, membre de l'Institut de France, associé de l'Académie royale de Belgique, Paris.
DUQUESNE, J., doyen de la Faculté de droit de Strasbourg.
DURIEUX, André, étudiant.
DUTHOIT, Eugène, doyen de la Faculté catholique de droit de Lille, directeur de l'Ecole des sciences sociales et politiques, Lille.
DUVAL, Gaston, étudiant.
EECKHOUT, Georges, professeur à l'Université de Gand.
EILERS, Charles, étudiant.
VAN DER ELST (baron), ministre plénipotentiaire, Bruxelles.
EMOND, Victor, étudiant.
EMPAIN (général baron), Paris.
EMPAIN (baron François), Bruxelles.
ERA, Lucien, étudiant.
ERICH, Rafaël, ministre de Finlande en Suisse, ancien président du Conseil, Berne.
ERKENS, Robert, étudiant.
EYLENBOSCH, G., sénateur, Gand.
VAN DEN EYNDE, Egide, notaire, Louvain.
VAN DEN EYNDE, Oscar, membre de la Chambre des Représentants, Gelrode.
VAN EYSINGA (jonkheer), professeur à l'Université de Leyde.
EIJSKENS, Gaston, étudiant.
FANG SUEN THAS, Félix, étudiant.
FAUVILLE, Arthur, professeur à l'Université.
FAVART, Jean, étudiant.
FIERENS-GEVAERT, conservateur en chef du Musée des Beaux-Arts, Bruxelles.
FOCH, de l'Académie française, maréchal de France.
DU FOUR, sénateur, bourgmestre de Turnhout.
FRAGNEAUX, Jean, étudiant.
FRANCK, Louis, ministre d'Etat, gouverneur de la Banque Nationale, Bruxelles.

MM.

- FRANQUI, Emile, membre du Conseil des ministres.
FRATEUR, L., professeur à l'Université, président de l'Institut agronomique.
FROIDEVAUX, professeur à l'Institut catholique de Paris.
GAILLY, René, étudiant.
GALHARDO Herculano, sénateur, Lisbonne.
GALCERAN, recteur de l'Université d'Oviedo.
GALLO, Giovanni, étudiant.
GAND, professeur à la Faculté catholique de droit, Lille.
GEMMA, Scipione, professeur à l'Université de Bologne.
GENDEBIEN, Léon, député, Marbais-la-Tour.
GENDEBIEN, Robert, Vichenet.
GEPTS, Joseph, étudiant.
GÉRIN, Horace, étudiant.
DE GHELLINCK D'ELSEGHEM (chevalier), sénateur, Saint-Denis-Westrem.
GHION, Léon, directeur du Comptoir du Centre, Bruxelles.
GIDEL, Gilbert, professeur à la Faculté de droit de Paris.
GILLÈS DE PÉLICHY (baron), sénateur, Gits.
GILLÈS DE PÉLICHY (baron Henri), docteur en droit, s' Gravenwezel.
GILSON, G., professeur à l'Université.
GIRARDIN, recteur de l'Université de Fribourg.
GIRAULT, doyen de la Faculté de droit de Poitiers.
GIRAULT, Charles, de l'Institut, Paris.
GODDYN, A., président de la Cour de cassation.
GODENNE, I., greffier en chef du tribunal de première instance de Louvain.
GODIN-T' SERSTEVENS, Stavelot.
GODIN (Arnold), bourgmestre de Stavelot.
GODIN, Edmond, Stavelot.
GOFFINET (baron Constant), ministre plénipotentiaire, Bruxelles.
GOHR, A., secrétaire général du Ministère des Colonies, Bruxelles.
GOIRIS, Joseph, étudiant.
GOLLIER, André, étudiant.
GOSSERIES, Pierre, étudiant.
GOYAU, Georges, de l'Académie française, Paris.
GOJENS, Paul, étudiant.
R. P. DE GRANDMAISON, S. J., directeur des « Etudes », Paris.
Chanoine GRÉGOIRE, professeur à l'Université.

MM.

- GRENADE, I., membre du Conseil colonial, Verviers.
- GUELTON, Georges, Bruxelles.
- HALEWYCK, Michel, directeur général au Ministère des Colonies, Bruxelles.
- HALFLANTS, A.-M., notaire, docteur en droit, sénateur suppléant, Lubbeek.
- HAMANDE, Louis, avocat, ancien bâtonnier, Louvain.
- HAMBROUCK, Fritz, étudiant.
- DE HAMMARSKJÖD, K., de l'Institut de droit international, ancien président du Conseil, Upsal.
- HANKAR, F., directeur à la Banque Nationale, Bruxelles.
- HARDY, Louis, étudiant.
- HARMIGNIE, Alphonse, avocat, ancien ministre des sciences et des arts, Bruxelles.
- HARMIGNIE, Maurice, avocat, Mons.
- HARMIGNIE, Pierre, professeur à l'Université.
- HAUBOURDIN, Louis, bourgmestre, Stamburges.
- HAUTAIN, Fernand, gouverneur honoraire de la Banque Nationale, Bruxelles.
- Mgr HEBBELYNCK, recteur honoraire de l'Université.
- HEBBELYNCK, Léon, avocat à la Cour d'appel de Gand.
- HELSEN, Pierre, étudiant.
- DE HEMPTINNE, Eugène, Gand.
- HENRY, Joseph, procureur du Roi, Louvain.
- D'HERBAIS DE THUN, Gaëtan, étudiant.
- HERBETTE, Maurice, ambassadeur de la République française.
- HERMAN, Pierre, étudiant.
- HERMANS-AUSLOOS, Alphonse, banquier, ancien sénateur suppléant, Louvain.
- HERVY-COUSIN, Ch., avocat à la Cour d'appel de Bruxelles.
- HERYGERS, Frans, étudiant.
- HEUSERS, Victor, étudiant.
- DE HEYN-WOESTE, Gustave, président du tribunal de première instance, Bruxelles.
- HEYNDERICKX, Godfried, étudiant.
- HILBERT, Adolphe, étudiant.
- HIS, doyen de la Faculté de droit de Zurich.
- HOCEPIED, Albert, directeur général de l'enseignement supérieur et des sciences, Ixelles.
- HOLLANDERS, Armand, ancien notaire, Louvain.
- HOUTART (baron), sénateur, ministre des Finances.
- HOUTART, Albert, premier substitut du procureur du Roi, Bruxelles.
- D'HUART (baron Alfred), ancien sénateur et premier secrétaire du Sénat.

MM.

- D'HUART (baron Albert), questeur du Sénat, Sovet.
- HUBER (Dr Max), président de la Cour permanente de justice internationale, La Haye.
- HUBERT, Armand, sénateur, Irchonwelz.
- HULIN, A., sénateur, Péronnes.
- HUMBLÉ, Jean, étudiant.
- HUYSMANS, Kamiel, ministre des sciences et des arts.
- INDEKEU, Joseph, bâtonnier de l'ordre des avocats, Tongres.
- INDEKEU, J.-A., advocaat, Tongeren.
- INGENBLEEK, Jules, intendant de la liste civile du Roi, Boitsfort.
- INGENBLEECK, Maurice, étudiant.
- VAN ISEGHEM (vicomte), premier président de la Cour de cassation.
- IWEINS D'ECKHOUTTE, Maurice, étudiant.
- JACOB, Henri-Herman, étudiant.
- JACOBS, Léon, étudiant.
- Lieutenant-général baron JACQUES DE DIXMUDE Bruxelles.
- JACQUIER, Charles, doyen de la Faculté catholique de droit de Lyon.
- JADOT, Jean, gouverneur de la Société Générale, Bruxelles.
- JADOT, Paul, avocat, Belœil.
- JANSEN, Albert, ancien ministre des Finances, Bruxelles.
- JANSEN, A., professeur à l'Université, président du collège Juste-Lipse.
- JANSEN, Jules, secrétaire de l'Institut colonial international, Bruxelles.
- JANSEN, M.-J., inspecteur de l'Université.
- JANSENS, Henri, étudiant.
- JASPAR, Henri, premier ministre, ministre des Colonies.
- JOFFROY, L., Bruxelles.
- JONNART, C., de l'Académie française, Paris.
- JORDAN, Camille, étudiant.
- JORDENS, Arthur, avocat, Anvers.
- VAN KARNEBEEK (jonkheer), ministre des Affaires Etrangères, La Haye.
- KAUFMANN, Wilhelm, professeur à l'Université de Berlin.
- KEBEDGY (prof. Dr), membre de l'Institut de droit international, Lausanne.
- DE KERCKOVE (don Robert), abbé du Mont-César, Louvain.
- DE KERCHOVE D'EXAERDE (baron Henri), sénateur, ancien chef de cabinet du Ministère des Sciences et des Arts.
- DE KERKHOVE D'OUSSELGHEM, sénateur, Gand.
- KOËLMAN, William, avocat, Anvers.

MM.

KOMOROWSKI, Léon, étudiant.
KOMOROWSKA, Sophie, étudiante.
KOSOVIC, Alphonse, étudiant.
KREGLINGER, A., régent à la Banque Nationale, Anvers.
KREGLINGER, H.-G., membre de la Chambre des Représentants, Anvers.
KUYPERS, Armand, étudiant.
Mgr LADEUZE, recteur magnifique de l'Université de Louvain.
LAGASSE DE LOCHT (chevalier), président de la Commission des monuments et des sites, Bruxelles.
R. P. LAGRANGE, docteur en droit, directeur de l'École biblique, Jérusalem.
LAHAYE, Guillaume, étudiant.
LALOIRE, René, étudiant.
LAMBOTTE, Joseph, étudiant.
LAMBOTTE, Pierre, étudiant.
LAMBRECHTS, Fernand, étudiant.
DE LANDSHEER, Gérard, étudiant.
DE LA PRADELLE, Albert, professeur à la Faculté de droit de Paris.
LAURENT, Eugène, étudiant.
LEBON, Hector, avocat, échevin, sénateur, Anvers.
LEBRUN, Victor, étudiant.
LECLERCQ, Jules, de l'Académie royale.
LEENDERS, Gaspard, étudiant.
LEFÈBVRE, Raymond, étudiant.
LE FUR, Louis, professeur à la Faculté de droit de Paris.
LEJEUNE, Maurice, étudiant.
LEMAIGRE, Jean, étudiant.
LEMAIRE, Gérard, étudiant.
LEMAITRE, G., professeur à l'Université.
R. P. LEMONNYER, professeur de théologie, Le Saulchoir.
LÉMONON, Ernest, avocat à la Cour d'appel de Paris.
LEPLAE, Edmond, professeur à l'Université, directeur général au Ministère des Colonies, Louvain.
LEPLAE, Charles, étudiant.
LEPREUX, vice-gouverneur de la Banque Nationale, Bruxelles.
LERAT, Robert, étudiant.
LEREDU, sénateur, ancien ministre, Versailles.
LEROUX, Gérard, étudiant.
Mgr LESNE, recteur de l'Université catholique de Lille.
LEURIDANT, Félicien, directeur du secrétariat de l'Académie royale de Belgique, Watermael.

MM.

LEVIE, Jean, étudiant.
LEVY, Raphaël Georges, président de l'Institut de France, sénateur de la Seine.
LEYNEN, Paul, étudiant.
LEJNIERS, D., sénateur, Bruxelles.
LIBBRECHT, J., sénateur, Gand.
LIEBAERT, Julien, ministre d'Etat, sénateur, Bruxelles.
LIGNE (S. A. le prince DE), Belœil.
LIGNE (S. A. le prince Albert DE), ambassadeur de Belgique, Washington.
LIGNE (S. A. le prince Eugène DE).
LIGY, Arthur, avocat et secrétaire du Sénat, Gand.
LIMAGE, G., sénateur, Wanze.
DE LIMBURG-STIRUM (comte Albert), Zetrud-Lumay.
LIZARRAGA (conde DE), secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques de Madrid.
LLOBNICKA, Wanda, étudiante.
LODER (Dr B.-C.-I.), ancien président et juge à la Cour permanente de justice internationale, La Haye.
LOIX, Léon, notaire, Frasnes-lez-Buissenal.
Lommez, Léon, étudiant.
LONHIENNE, Godefroid, Broux.
DE LOUTER, T., professeur à l'Université d'Utrecht.
LOUVEAUX, Charles, étudiant.
LOUWERS, Octave, membre du Conseil colonial, secrétaire général de l'Institut colonial international, Bruxelles.
LOWET, Léon, conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles.
LUBIENSKI (comte), sénateur de Pologne.
LUCION, André, étudiant.
Mgr LUYTGARENS, directeur général du Boerenbond.
LUZZATI, Luigi, sénateur, ancien président du Conseil, Rome.
LYBEER, Cyrille, étudiant.
LYON-CAEN, Charles, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, doyen honoraire de la Faculté de droit de Paris, associé de l'Académie royale de Belgique.
MAENHOUT, membre de la Chambre des représentants, Lemberge.
MAERE, R., leeraar aan de Hoogeschool.
MAERTENS, Pierre, étudiant.
MAHAIM, Ernest, professeur à l'Université de Liège.
MAHIEU, J., sénateur, bourgmestre de Roulers.

- MM.
DE MAHIEU (chevalier), docteur en droit, Anvers.
MAHIEU, Charles, étudiant.
MAIGRET, Philibert, étudiant.
MAISTRIAUX, Robert, étudiant.
MANDELSTAM, André, membre de l'Institut de droit international.
MANNEBACK, Jos., secrétaire général du Ministère de l'Agriculture, Bruxelles.
MARION, M., de l'Institut de France.
MASOIN, Maurice, étudiant.
MASSART, Joseph, Oplinter.
MATHEI, Paul, étudiant.
MATHIEU, Emile, de l'Académie royale.
MAUNOIR, Albert, député au Conseil national, bâtonnier à Genève, président de la délégation suisse à la Conférence parlementaire internationale du Commerce.
MAYENCE, F., professeur à l'Université.
DE MEESTER (baron), ancien sénateur, Anvers.
MERCIER, André, professeur à l'Université de Lausanne.
DE MÉRODE-WESTERLOO (comte), Westerloo.
MERRY DEL VAL (marquis), ambassadeur d'Espagne à Londres.
MERTENS, Lucien, étudiant.
MERTENS, Ludovic, étudiant.
DE MÉVIUS (baron), sénateur, Rhisnes.
MEYERS, G., sénateur, Tongres.
S. E. Mgr MICARA, archevêque d'Apamée, nonce apostolique à Bruxelles.
MICHALACOPOULOS, ministre des Affaires Etrangères, Athènes.
MICHAX, Ernest, président du tribunal de première instance de Nivelles.
MICHOTTE, P.-L., professeur à l'Université.
MIKLIZANSKI, Jerzy, étudiant.
MILCAMPS, Joseph, étudiant.
MILLERAND, sénateur, ancien président de la République française.
MINNE, Jules, étudiant.
MONCHEUR (baron), ambassadeur de Belgique.
MONDANI, Gennaro, membre de l'Institut de droit international, Rome.
MONIN, A., professeur à l'Université.
DE MONTLUC, Léon, membre de l'Institut de droit international.
DE MONTPELLIER (baron), membre de la Chambre des Représentants, Vedrin.
MOORE (J. Bassett), professeur à Columbia University, membre de la Cour permanente de justice internationale.
MORETUS, Henri, étudiant.
MORETUS, Roger, étudiant.
- MM.
MOREUX (abbé), directeur de l'Observatoire, Bourges.
MOSSERAY, Louis, étudiant.
MOUSIN, Luc, étudiant.
MOYERSON, R., sénateur, ancien ministre, bourgmestre d'Alost.
MOYERSON, Ludovic, étudiant.
MOYERSON, Frantz, étudiant.
MULLER, Nicolas, étudiant.
MULLIE, Gilbert, sénateur, Dottignies.
MUIJLAERT, Hector, étudiant.
NANSON, Paul, étudiant.
NAVARRO, Ernesto, sénateur, ancien ministre, Lisbonne.
NEGRETTO CAMBIASO (marquis), ambassadeur d'Italie.
NERINCX, Alfred, professeur à l'Université, ancien sénateur, secrétaire général de l'Institut de droit international.
NEUMEYER, Karl, professeur à l'Université, Munich.
NEURAY, Henri, étudiant.
NIEMEYER, Th., professeur à l'Université, Kiel.
NIEUWENHUYS, Jean, étudiant.
NIEWENHUYS, John, Bruxelles.
NOBLESSE, Ch., professeur à l'Université.
NOËL, L., professeur à l'Université.
DE NOLDE (baron Boris), ancien professeur à la Faculté de droit de Pétersbourg, membre de l'Institut de droit international, Paris.
NOLF, J., sénateur, bourgmestre de Merxem.
S. G. Mgr NOMMESCH, évêque de Luxembourg.
NORADOUNGHIAN, Gabriel, associé de l'Institut de droit international, Paris.
NOUPREZ, Stéphanie, étudiante.
NOYEN, Camille, étudiant.
NOYONS, A.-K. (Dr), hoogleeraar in de physiologie.
NUVOLINI, Luigi, député, Italie.
NYS (chanoine), professeur à l'Université.
D'OLIVART (marquis), membre de l'Institut de droit international, Madrid.
OPSOMER, Walther, étudiant.
ORBAEN, Joseph, étudiant.
ORBAN, Alfred, Bruxelles.
ORBAN DE XIVRY (baron Ernest), bourgmestre de Ferrières.
ORBAN DE XIVRY (baron Etienne), Laroche.
ORMAN, E., professeur à l'Université.
D'OTREPPE DE BOUVETTE, Philippe, étudiant.
PAQUET, Georges, étudiant.
PAREIN, hoofddecken van de Belgische Boerenbond.

MM.

- PARIS, Louis, conservateur en chef de la bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles.
PASTUR, Max, ancien sénateur, Jodoigne.
PAULS, Etienne, étudiant.
PAULUCCI DE CALBOLI, sénateur, ambassadeur d'Italie à Madrid.
PAULUS, Arnold, étudiant.
R. P. PEETERS, S. J., de la Société des Bollandistes, Bruxelles.
PELTZER, Fernand, ministre de Belgique à Berne.
DE PERALTA, Manuel-M., ministre de Costa-Rica, membre de l'Institut de droit international, Paris.
PERCY, Jean, étudiant.
R. P. PERQUY, directeur de l'Ecole sociale de Louvain.
PÉTILLON, Léon, étudiant.
LORD PHILLIMORE, conseiller privé, ancien Lord Justice d'appel, membre de la Chambre des Lords, Londres.
PIERLOT, Hubert, sénateur, Bruxelles.
DE PIERPONT SURMONT DE VOLSBERGHE, sénateur, Bruxelles.
PILCHER, G.-M.-P., secrétaire du Commercial Committee de la Chambre des Communes.
PILLET, A., professeur à la Faculté de droit de Paris.
PINA Y MILLET (don Ramon), ministre plénipotentiaire, Madrid.
PINARD DE LA BOULLAYE, P., professeur à l'Université grégorienne, Rome.
PIRET, Jean, étudiant.
PLANCHE, Alfred, étudiant.
PLEETINX, J., juge de paix, Aerschot.
POLET, G., sénateur, Fexhe-Slins.
POLITIS, Nicolas, ministre plénipotentiaire, professeur honoraire à l'Université de Paris.
POLLET, Jean, étudiant.
POLLET, Louis, étudiant.
POODTS, Robert, étudiant.
PORTMANS, F., sénateur, bourgmestre de Hasselt.
VAN POTTELSBERGE DE LA POTTERIE, Charles, étudiant.
POTTIER, avocat, membre du Comité parlementaire français, Paris.
POULLET (vicomte), professeur à l'Université, ancien premier ministre, membre et ancien président de la Chambre des Représentants.
POULLET (chevalier Arnold), président honoraire à la Cour d'appel, Liège.
POURBAIX, Philippe, étudiant.
Sir A. POWNALL, M. P., président du Commercial Committee de la Chambre des Communes.

MM.

- QUERTON, Jean, étudiant.
QUINET, Paul, vice-président au tribunal de première instance de l'arrondissement de Mons.
DE RADZITZKY D'OSTROWICK (baron), avocat à la Cour d'appel, Bruxelles.
RAEMDONCK, membre de la Chambre des Représentants, Lokeren.
RANDLES (sir John), ancien président du Commercial Committee de la Chambre des Communes.
RANSY, Jean, étudiant.
S. G. Mgr RASNEUR, évêque de Tournai.
RAVA, Luigi, sénateur, président de l'Académie des sciences de Bologne.
REBELLIU, L.-J.-A., de l'Institut, Paris.
REMY, Edmond, professeur à l'Université.
RENARD, Albert, ancien sénateur, Liège.
RENAULT, Jacques, étudiant.
DE RENESSE (comte), gouverneur du Limbourg.
DE RENESSE, Thierry, étudiant.
RENKIN, Jules, ministre d'Etat, membre de la Chambre des Représentants.
DE REUTERKJÖLD, professeur à l'Université d'Upsal.
VAN REYNEGOM DE BUZET (baron), ancien sénateur, Anvers.
REYNTENS, Oscar, étudiant.
RICHARD, Frans, étudiant.
P. L. ROBBERECHTS, abdi, Averbode.
ROELANDTS, Marcel, étudiant.
ROELANTS, William, greffier de la province de Limbourg, Hasselt.
ROELS, Joseph, étudiant.
ROGER, Charles, étudiant.
ROLIN (baron Albéric), président d'honneur de l'Institut de droit international, Bruxelles.
ROLIN-JAEQUEMYS (baron), ministre de l'Intérieur, Bruxelles.
ROMBAUT, Eugène, directeur général honoraire de l'Enseignement industriel et professionnel, Bruxelles.
ROMMENS, Alois, étudiant.
ROOSE, Pierre, étudiant.
ROOSEN, Lucien, étudiant.
ROSIER, Alfred, sénateur, Moustier.
ROSSEUW, L.-H., ancien membre de la Chambre des Représentants, Hackendover.
ROSSEUW, W., docteur en droit, notaire, Tirlemont.
ROTSART DE HERTAING, Antoine, étudiant.
ROTTIERS, Florent, étudiant.
ROUSSEAU, Victor, de l'Académie royale de Belgique.

MM.

RUBBENS, Edmond, étudiant.
RUTTEN (R.P.), sénateur, Bruxelles.
RÜTTIMANN, Leo, étudiant.
RUZETTE (baron), sénateur, ancien ministre de l'Agriculture, Bruges.
RYCKMANS, secrétaire du Sénat, Anvers.
RYELANDT, Daniël, étudiant.
SALVAGO, Raggi (marquis), sénateur du royaume d'Italie, Rome.
SAMUEL SAMUEL, M.-P., président du Commercial Committee de la Chambre des Communes, Londres.
SAP, G., professeur à la Faculté de droit, membre de la Chambre des Représentants, Anvers.
SCHELSTRAETE, Alphonse, juge honoraire, Courtrai.
SCHIKS, Alfred, professeur à l'Université.
SCHMID, Charles, étudiant.
R. P. SCHMIDT, directeur-fondateur de la revue *Anthropos*, Moedling (Vienne).
SCHOCKAERT, R., professeur à l'Université.
SCHOLLAERT, Florent, Bruxelles.
SCHORER, doyen de la Faculté de droit, Strasbourg.
SCHÜCKING, Walther, professeur de droit, membre du Reichstag, Berlin.
SCHUERMANS, Joseph, docteur en droit, Bruxelles.
SCHUERMANS, Raymond, notaire, Diest.
SCHUURBIERS, Jacques, étudiant.
Mgr SCHYRGENS, préfet de la Maison de S.S., Bruxelles.
James Brown SCOTT, président de l'Institut de droit international, Washington.
SEGERS, Paul, ministre d'Etat, sénateur, Anvers.
SEGERS, Paul, étudiant.
SELA Y SAMPIL, professeur à l'Université d'Oviedo.
SENCIE (Kan. J.), hoogleeraar.
SERRUYS, Auguste, ancien sénateur, Bruxelles.
SÉVERIN, Fernand, professeur à l'Université de Gand.
DE SILVA TELLES (Dr), professeur à l'Université de Lisbonne.
SIMON, Jean, étudiant.
SIMONS, président de la Haute Cour de justice, Leipzig.
SIMONIS (vicomte André), sénateur, Verviers.
SMEETS, Désiré, étudiant.
SMOLDERS, Fernand, bourgmestre de Louvain.
SOETE, André, étudiant.
SOETE, Jacques, étudiant.

MM.

SOETEWY, Constant, étudiant.
SOLERI, député, ancien ministre, Rome.
SOREL, Jean, étudiant.
SOUWEINE, Paul, étudiant.
SPEYER, Herbert, professeur à l'Université de Bruxelles, ancien sénateur.
DE SPOELBERCH (vicomte Olivier), professeur à l'Ecole des sciences politiques et sociales.
STAESSENS, Arthur, étudiant.
STANDAERT, L., membre de la Chambre des Représentants, Bruges.
STANDAERT, Raymond, étudiant.
STANLEY Johnson (sir), avoué-notaire, Londres.
VAN DEN STEEN DE JEHAY (comte), ambassadeur de Belgique.
DE STEENHAULT DE WAERBEEK (baron), sénateur, Bruxelles.
STIÉNON DU PRÉ, Jean, étudiant.
VAN DER STRAETEN (baron), conseiller provincial de Namur.
STREIT, Georges, ancien ministre des Affaires Etrangères et professeur de droit international à l'Université d'Athènes.
STRISOWER (Dr Leo), professeur à l'Université de Vienne, membre de l'Institut de droit international, Vienne.
R. P. SYNAVE, professeur de théologie, L. Saulchoir.
TANT, Auguste, avocat, Louvain.
DE TAUBE (baron Michel), professeur de droit international, membre de la Cour d'arbitrage de La Haye.
TAYMANS, Etienne, étudiant.
TSCHOFFEN, Paul, sénateur, Liège.
TERLINDEN (vicomte Ch.), professeur à l'Université.
THÉODOR, Léon, avocat, bâtonnier, Bruxelles.
THEUNIS, Georges, ministre d'Etat, ancien sénateur, ancien président du Conseil, Bruxelles.
THEUNIS, L., avocat, Louvain.
THIÉBAUT, F., sénateur, Monceau-sur-Sambre.
THIÉRY (chan. Arm.), professeur à l'Université.
THILL, Charles, étudiant.
THILTGÈS, Emile, étudiant.
THILTGÈS, Jean, étudiant.
THOMAS, Edgar, étudiant.
THORN, président du Conseil d'Etat du Grand-Duché de Luxembourg.
TIBBAUT (baron), vice-président de la Chambre des Représentants, Bruxelles.
TIELEMANS, Louis, bâtonnier de l'ordre des avocats de Louvain.

MM.

TILMONT, directeur à la Banque Nationale, Bruxelles.
TITTONI, président du Sénat d'Italie.
'T KINT DE ROODENBEKE (comte), président du Sénat.
'T KINT DE ROODENBEKE (baron), Oydonck.
'T KINT DE ROODENBEKE, Jean, étudiant.
DE TOCA, J.-S., président de l'Académie des sciences morales et politiques de Madrid.
TOUTAIN, J., directeur à l'École des hautes études de Paris.
DE TRANNOY (baron), Tongerlo.
TULKENS, Henri, étudiant.
TURMANN, Max, professeur à l'Université de Fribourg.
TYDGADT, Ernest, étudiant.
UHLIR, président de la Délégation parlementaire tchéco-slovaque.
ULRICH, Ruy-Gomes, ancien professeur de la Faculté de droit de Coïmbre.
D'URSEL (duc), sénateur, Ingene.
D'URSEL (comte Bernard), étudiant.
VANACKERE, Joseph, étudiant.
VAN AELBROECK, E.-H., curé émérite de Saint-Michel, à Louvain.
VAN AERT, René, étudiant.
VAN BELLINGEN, avocat-avoué, Louvain.
VAN BERCKEL (Dr G.-J.-A.), geassocieerd lid van het Internationaal koloniaal Instituut, 's Gravenhage.
VAN BIERVLIET, Joseph, professeur à la Faculté de droit, secrétaire de l'Université.
VAN BUNNEN, Gérard, étudiant.
VAN CAUWELAERT, Frans, volksvertegenwoordiger en burgemeester, Antwerpen.
VAN CAUWELAERT, Charles, étudiant.
VAN COILLIE, A., sénateur, Roulers.
VAN CUTSEM, Paul, notaire, Anvers.
VANDEN ABEELE, Félix, étudiant.
VANDENBUSSCHE, Louis, étudiant.
VAN DEN HEUVEL, Jules, ministre d'Etat, professeur à l'Université.
VANDER BELEN, Jules, étudiant.
VANDER HEYDEN, Willy, étudiant.
VAN DER ESSEN, professeur et secrétaire à l'Université.
VAN DER REST, gouverneur honoraire de la Banque Nationale, Bruxelles.
VAN DER VAEREN, J., professeur à l'Université.
VAN DE VELDE, Henri, avocat et député permanent, Gand.
VAN DE VYVERE, A., ministre d'Etat, membre de la Chambre des Représentants, Bruxelles.

MM.

VAN DE WALLE, Florent, étudiant.
VAN DIEVEL, Henri, étudiant.
VAN DIEVOET, Emile, hoogleeraar, advocaat, volksvertegenwoordiger.
VAN DIJCK, Joseph, étudiant.
VAN ELEWYCK, Ernest, président honoraire de la Chambre de commerce de Bruxelles.
VAN GEERSDAELE, Pierre, étudiant.
VAN GEETRUIJEN, Jean, étudiant.
VAN GESTEL, Adolphe, étudiant.
VAN GOETHEM, Fernand, professeur à la Faculté de droit.
VAN HECKE, Maurice, sous-directeur au Ministère des Colonies, Woluwe-Saint-Lambert.
VAN HECKE, A., professeur à l'Université.
VAN HOONACKER, professeur à l'Université.
VAN HORICK, Albert, étudiant.
VAN HORICK, Joseph, étudiant.
VAN HOVE, A., hoogleeraar.
VAN HOVE, Firmin, étudiant.
VAN LAER, Maurice, professeur à la Faculté catholique de droit, Lille.
VAN MAL, Gustave, étudiant.
VAN MIGEM, Arthur, étudiant.
VAN ORMELINGEN, Auguste, docteur en droit, notaire, sénateur, Tongres.
VAN OVERBERG, sénateur, ancien secrétaire général au Ministère des Sciences et des Arts, Ixelles.
VAN RAEMDONCK, Robert, étudiant.
VAN UYTVANCK, B., voorzitter der Leuvense eendracht « Katholieke Wacht ».
DE VASCONCELOS, ministre plénipotentiaire, ancien président du Conseil, Lisbonne.
DE VEDEL, Axel, membre de l'Institut de droit international.
VELDEKENS, P., professeur à la Faculté de droit de l'Université de Louvain, avocat, Bruxelles.
VELGE, Henri, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Louvain, Bruxelles.
VELTKAMP, H., avocat, échevin, Louvain.
VERBRUGGEN, G., Peuthy.
VERCOUILLIE, J., hoogleeraar, lid der koninklijke Academie, Gent.
VERCRUYSSSE, Georges, bourgmestre, ancien sénateur, Courtrai.
VERHELST, J., docteur en droit, notaire honoraire, Bruxelles.
VERHELST, Marie, étudiante.
VERHEYDEN, sénateur, bourgmestre d'Oplinter.
VERHOFSTEDE, Amand, étudiant.
VERMER, Adelin, étudiant.
VERMER, Edouard, étudiant.

MM.

R. P. VERMEERSCH, professeur à l'Université grégorienne, Rome.
VEROUGSTRAETE, Daniel, étudiant.
VERSTRAETEN, Jules, étudiant.
VERTESSEN, Jules, étudiant.
VERWILGHEN, Alphonse, député permanent, Saint-Nicolas-Waes.
VIGNERON, Emile, Belœil.
VILAIN XIII (vicomte Adrien), sénateur, bourgmestre de Maisières.
VILAIN XIII (vicomte Georges), sénateur, bourgmestre de Basel.
VILLABOIN, M., député du Brésil.
DE VILLALOBAR ET DE GUIMAREY (marquis), ambassadeur d'Espagne.
DE VILLENFAGNE, Jacques, étudiant.
VINCK, E., questeur du Sénat, Ixelles.
DE VISSCHER, Charles, professeur à l'Université de Gand.
DE VISSCHER, Fernand, professeur à l'Université de Gand.
DE VOCHT, professeur à l'Université, président de l'Institut supérieur du Commerce.
VRANCKEN, Frans, étudiant.
VAN VREDENBURCH (jonkheer), ministre des Pays-Bas à Bruxelles.
DE VRIÈRE (chevalier), sénateur, Beernem.
VRINTS, Willy, étudiant.
WALLEBAEK, J.-H., de l'Institut de droit international, ministre de Norvège à Stockholm.
WASSEIGE, Eugène, étudiant.
WATERSCHOOT, Stéphane, étudiant.
WAUWERMANS, membre de la Chambre des Représentants et échevin de Bruxelles.

MM.

WEHBERG (Dr Hans), membre de l'Institut de droit international, Berlin.
WEISS, André, de l'Institut, vice-président de la Cour permanente de justice internationale, Paris.
WEI SUN MIAN, étudiant.
WELLS, vice-chancelier de l'Université d'Oxford.
VAN DE WERVE DE LANNOY, Ludovic, Putte.
WENSTENRAAD, Ferdinand, Bruxelles.
WIELEMANS, Anatole, ancien sénateur, Bruxelles.
WILBERZ, Joseph, étudiant.
R. P. WILLAERT, S. J., recteur du Collège N.-D. de la Paix, Namur.
WILLOCKX, G., notaire, Bruxelles.
WILMS, Jean, étudiant.
WILS, M.-J., archiviste de l'Université.
WILSON, G., professeur à l'Université Harvard à Cambridge (Massachusetts).
WOOLSEY, Théodore-S., professor at Yales University (Connecticut).
WOU KIEN PANG, étudiant.
DE WOUTERS D'OPLINTER (chevalier Fernand), membre de la Chambre des Représentants.
VAN DEN WOEWER, Léonce, Anvers.
YOUNG, Albert, étudiant.
ZAHLE, Herluf, ministre de Danemark à Berlin, membre de la Cour permanente d'arbitrage.
ZEEGERS, Victor, étudiant.
VAN ZEELANDT, professeur à l'Université.
ZIMOLO, M., membre de la Chambre des députés d'Italie.
VAN ZUYLEN (baron Jos.), sénateur, Argenteau.



TABLE.

	PAGES
I. — Les fêtes jubilaires	3
II. — Le manifeste de la Faculté de droit.	5
III. — Le message du Roi et l'hommage du Gouvernement	7
IV. — La cérémonie académique	9
<i>Discours universitaires.</i>	
1. Discours de M. Braffort, au nom de la Faculté de droit	9
2. Discours du baron Tibbaut, au nom des anciens étudiants	18
3. Discours de MM. Herman et de Cordier, dans les deux langues nationales, au nom des étudiants actuels	23
	25
<i>Discours des délégations étrangères.</i>	
1. Discours de M. Raphaël Georges Lévy.	27
2. Discours de S. E. M. Adatci.	30
3. Discours de M. Charles Chaumet	32
4. Discours de M. Angelo Pavia	34
5. Discours de M. Celso Bayma	35
6. Discours de M. Albert Maunoir.	36
7. Discours de M. Maurice Van Laer	37
<i>Réponse du baron Descamps.</i>	
v. — Les messages	39
VI. — Le banquet jubilaire	43
1. Discours de M. le président Braffort	49
2. Discours de M. Van de Vyvere	50
3. Discours de S. E. le Jonckheer van Vredenburg.	51
4. Discours de M. Paul Delombre	53
5. Discours de M. Paul Delombre	54
5. Discours du P. Pinard de la Boullaye	56
<i>Réponse du baron Descamps.</i>	
VII. — Les fondations jubilaires faites par le baron Descamps	58
VIII. — Bibliographie. Principaux travaux du baron Descamps	60
IX. — Liste des participants	67